

RAPPORT DE CONSULTATION

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU

Mai 2005

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Commission de la capitale nationale (CCN) finalise la révision du *Plan directeur du parc de la Gatineau*. Les objectifs de révision sont de définir une vision à long terme, protéger les ressources naturelles et culturelles, et enfin, consolider les acquis du Parc. Le processus de révision comporte trois phases de réalisation; la première fait état du bilan, des enjeux et des tendances, la seconde concerne la consultation publique sur des propositions préliminaires, la troisième consiste à élaborer le contenu final du plan directeur.

Le *Plan de la capitale du Canada* (1999), principal document de planification de la région de la capitale nationale, établit de nouvelles orientations stratégiques qui guident la révision. Le plan directeur actuel du parc de la Gatineau date de 1990. Au cours de la première phase de révision, la revue de la documentation et des consultations ciblées d'organismes identifiés a permis de cerner les enjeux et les problématiques du Parc. Des préoccupations, apparues au cours de la dernière décennie, comme l'accroissement des usagers, l'augmentation de la fragmentation et de la pression sur les milieux naturels, le développement urbain autour du Parc, le manque de ressources, ont été plus particulièrement signalées.

Au cours de la seconde phase, des consultations ciblées auprès d'organismes et des municipalités, et une consultation publique ont permis à la population de bien comprendre les enjeux, les tendances et la pertinence des stratégies préliminaires proposées. La consultation publique, suivie avec beaucoup d'intérêt par près de 120 personnes, les 26 et 27 novembre 2002, a présenté l'état de la situation et la gamme des stratégies préconisées. Le site Internet de la CCN a été mis à profit pour permettre aux Canadiens de s'exprimer. Plus d'une centaine de commentaires, incluant mémoires, correspondances et questionnaires, ont été reçus.

La consultation de la phase 2 a fait ressortir une volonté générale du public d'assurer la préservation du Parc malgré des divergences sur les stratégies à suivre. Certains insistaient sur la nécessité d'accroître significativement la conservation des milieux naturels en réduisant les activités récréatives, d'autres, à l'opposé, suggéraient le statut quo ou l'accroissement de la récréation. Un consensus se dégageait concernant le contrôle des accès et des usages dommageables, l'application plus rigoureuse de la réglementation, une tarification équitable, un statut légal adéquat, une définition précise des activités compatibles et respectueuses, la conservation et la mise en valeur des paysages culturels et du patrimoine, une plus grande sensibilisation aux valeurs du Parc et une implication des groupes d'usagers, des associations et des municipalités.

Au cours de la troisième phase, une dernière consultation publique, sur l'ébauche finale du plan directeur, a réuni près de 500 personnes les 27 et 28 octobre 2004. Plus de 240 documents, incluant lettres, courriels, questionnaires provenant de près d'une quarantaine d'organismes, des quatre municipalités concernées et de résidents de la RCN, ont été reçus

par la CCN. L'orientation générale du plan proposé, basée sur la conservation des milieux naturels, a recueilli un large assentiment. Des groupes d'utilisateurs se sont néanmoins opposés au bannissement ou au confinement proposé, dans des délais variables, des activités estimées dommageables, comme l'escalade, la motoneige, le vélo de montagne, considérant qu'il serait illusoire, dans le contexte de la capitale, de mettre de l'avant une mission centrée sur la conservation. D'autres ont désavoué les développements sous-entendus dans le plan et la trop grande présence de routes qui éloignent le Parc de sa mission de conservation. Plusieurs propositions, comme la préparation d'un plan de conservation, d'un plan de l'offre de services récréatifs, d'un plan de transport vert, etc., ont été jugées judicieuses malgré des réserves exprimées sur les modalités de réalisation.

Une récréation dite « compatible » ou « respectueuse », non dommageable et non motorisée, plus axée sur l'éducation, dont la définition demeure à mieux préciser, représente la solution pour plusieurs. Dans tous les cas, un partenariat accru de la CCN avec les groupes d'intérêt et les municipalités a été souhaité pour mettre en place et faire valoir la mission du Parc. Une tarification équitable, flexible et souple à implanter, qui ne pénalise pas les ménages à faible revenu, un statut légal adapté à la mission du Parc ainsi que des ressources financières et humaines en quantité suffisante pour contrôler adéquatement l'utilisation ont recueilli une approbation générale. Des précisions et des amendements ont néanmoins été demandés sur la terminologie du plan et des outils de mise en œuvre.

Les consultations tenues tout au long de la révision du plan directeur ont affiné la connaissance et la perception des problématiques et des enjeux du Parc, tant chez la CCN que dans la population. À partir des propositions élaborées, les commentaires recueillis ont permis de préciser et bonifier les orientations et le contenu du Plan. À la suite des dernières corrections suivant les consultations menées, le plan directeur 2005-2015 sera finalisé et recevra une approbation de la CCN au courant de l'année 2005, amorçant ainsi la mise en vigueur.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES.....	ii
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 MISE EN CONTEXTE	1
1.2 CIRCONSTANCES DE LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR.....	3
2. CONSULTATION CIBLÉE, PHASE 1	4
2.1 ATELIERS DE JUIN 2001	4
2.2 ATELIERS DE JUIN 2002.....	5
3. CONSULTATION PUBLIQUE, PHASE 2	7
3.1 DOCUMENTS DISPONIBLES ET OUTILS DE CONSULTATION.....	7
3.2 STRATÉGIES PROPOSÉES.....	8
3.3 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	9
3.4 COMMENTAIRES ET AVIS EXPRIMÉS PAR LE PUBLIC	10
3.5 QUESTIONNAIRE	17
3.6 COUVERTURE MÉDIATIQUE.....	18
3.7 SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES EXPRIMÉS OU REÇUS	19
4. CONSULTATIONS CIBLÉES, PHASE 2	21
4.1 COMPTE RENDU SOMMAIRE DES ATELIERS	21
4.2 SYNTHÈSE ET APPRÉCIATION DES ATELIERS.....	24
5. CONSULTATION PUBLIQUE, PHASE 3	25
5.1 DOCUMENTS DISPONIBLES ET OUTILS DE CONSULTATION.....	25
5.2 RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DU PLAN DIRECTEUR	26
5.3 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	27
5.3.1 COUVERTURE MÉDIATIQUE.....	28
5.3.2 COMMENTAIRES ET AVIS EXPRIMÉS PAR LE PUBLIC	28
5.3.2.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	29
5.3.2.2 ENVIRONNEMENT	31
5.3.2.3 RÉCRÉATION	34
5.3.2.4 INTÉGRATION RÉGIONALE.....	42
5.3.2.5 PATRIMOINE	45
5.3.2.6 GESTION.....	45
5.3.2.7 COMMUNICATION ET SYMBOLIQUE NATIONALE	48
5.3.2.8 OUTIL DE MISE EN OEUVRE	50
5.3.2.9 SECTEURS	52
5.3.3 SONDAGE OMNIBUS	55
5.4 CONSULTATION DES MUNICIPALITÉS.....	56
6. CONCLUSION	63

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 LISTE DES MÉMOIRES ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS REÇUS À LA SUITE DE LA PREMIÈRE CONSULTATION PUBLIQUE TENUE À L'AUTOMNE 2002
- ANNEXE 2 QUESTIONNAIRE
- ANNEXE 3 LISTE DES GROUPES ET DES ORGANISMES PRÉSENTS AUX ATELIERS DE TRAVAIL DES 16 ET 17 JUIN 2003
- ANNEXE 4 LISTE DES REPORTAGES RADIO ET TÉLÉVISION ET DES ARTICLES PARUS À LA SUITE DES DERNIÈRES CONSULTATIONS PUBLIQUES TENUES LES 27 ET 28 OCTOBRE 2004
- ANNEXE 5 LISTE DES GROUPES ET ORGANISMES AYANT SOUMIS DES COMMENTAIRES OU MÉMOIRES À LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE AU MOIS D'OCTOBRE 2004
- ANNEXE 6 QUESTIONNAIRE DE SIX QUESTIONS SOUMIS AU PUBLIC LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE D'OCTOBRE 2004
- ANNEXE 7 SONDAGE D'OPINION SUR LE PARC DE LA GATINEAU MENÉ PAR LA CCN ENTRE LE 22 ET LE 28 NOVEMBRE 2004

1. INTRODUCTION

La CCN a entrepris la révision du *Plan directeur du parc de la Gatineau*. Dans le but d'impliquer le public dans l'exercice de révision, elle a prévu des étapes de consultation tout au long du processus. Ce rapport résume le contenu des consultations (groupe ciblé, public élargi, municipalité) tenues durant les trois phases de la révision.

Le rapport débute par le programme et le contenu des consultations ciblées de la première phase. Il présente ensuite le résultat de la consultation publique et des consultations ciblées de la deuxième phase. Enfin, le rapport montre les résultats de la deuxième et dernière consultation publique réalisée à la phase 3.

La consultation organisée par la CCN a permis l'implication du public et des intervenants du milieu à chacune des phases de révision. Ces derniers ont exprimé à maintes reprises leur appréciation de pouvoir donner leur avis sur les propositions et le Parc, et être impliqués dans le processus. L'exercice a également été profitable à la CCN pour préciser ses points de vue, affiner sa perception de la réalité du Parc et des intervenants, développer des collaborations et bonifier le contenu proposé du plan révisé.

Au total, de 2001 à 2005, près de 1 000 personnes ont participé directement, d'une manière ou d'une autre, aux activités de consultation. Une correspondance volumineuse est parvenue à la CCN sur le sujet. Une vingtaine d'articles de journaux ont été publiés. Près d'une cinquantaine de reportages ont été diffusés sur les ondes de la radio et à la télévision au cours de ces années. Ces importantes participations et couvertures médiatiques reflètent la popularité du Parc et l'attachement à son endroit de la population de la région de la capitale nationale. Les enjeux entourant sa planification et sa conservation en sont d'autant plus stratégiques, considérant son intégration dans la réalité sociale de la capitale.

1.1 MISE EN CONTEXTE

Le parc de la Gatineau est un vaste espace naturel de 361,1 km², inséré entre les rivières Gatineau et Outaouais. Il constitue un des principaux éléments de la « capitale de verdure » et la plus grande propriété foncière de la CCN. Il est utilisé pour diverses activités récréatives par les résidents et les visiteurs de la capitale. Il contribue particulièrement au maintien, dans la capitale, de certains écosystèmes naturels représentatifs du Bouclier canadien. Ses dimensions politique et historique se manifestent particulièrement par la présence du domaine Mackenzie-King et des résidences officielles du gouvernement canadien.

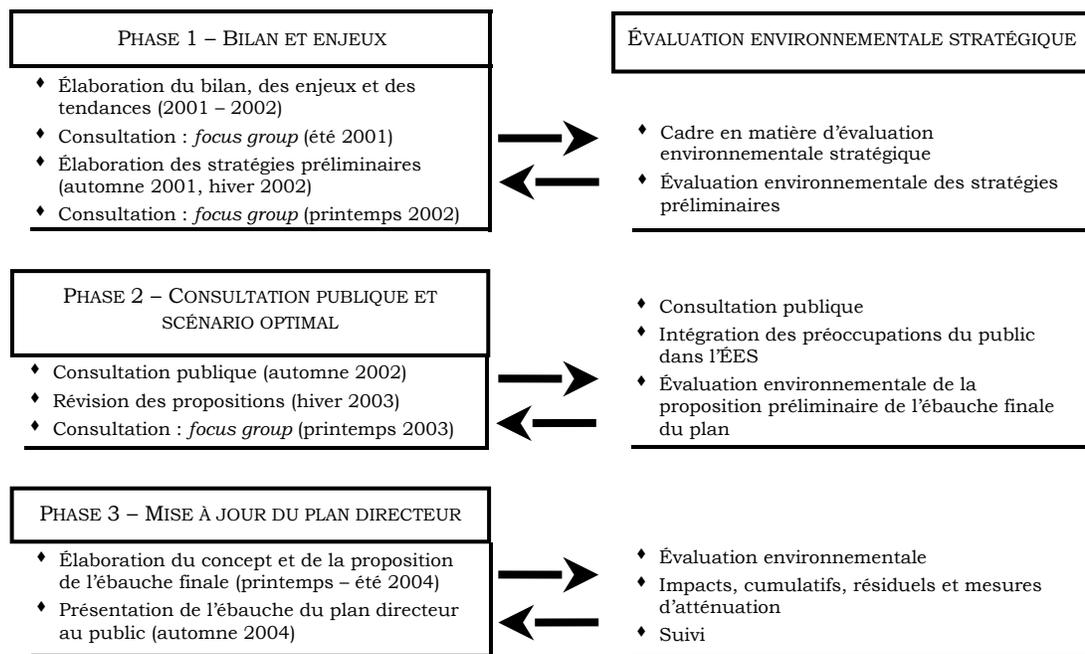
Dans la hiérarchie de la planification à la CCN, le plan directeur définit les orientations stratégiques ainsi que les objectifs d'aménagement, d'utilisation et de gestion des terrains fédéraux. Il précise les orientations données par le *Plan de la capitale*. Le plan directeur du Parc actuellement en vigueur a été adopté en 1990.

La révision du *Plan directeur du parc de la Gatineau* élabore une vision du Parc pour les premières décennies du XXI^e siècle. La portée du plan révisé sera de dix ans, de 2005 à 2015. Les trois principaux objectifs de la révision sont :

- la définition d'une vision à long terme, pour les prochaines décennies;
- la protection des ressources naturelles et culturelles du Parc;
- la consolidation des acquis et la proposition de nouveaux programmes.

Comme illustré à la figure 1, le processus de révision est divisé en trois phases. Au cours de la première, des consultations auprès de groupes d'intérêts ont été tenues au début de l'été en 2001 et en 2002. La seconde phase comportait une consultation publique élargie, à l'automne 2002. Une troisième consultation des groupes d'intérêts a pris place durant le mois de juin 2003. À l'automne 2004, une deuxième consultation publique s'est tenue pour présenter l'ébauche finale du plan directeur révisé et recueillir les derniers commentaires.

FIGURE 1
PROCESSUS DE RÉVISION



L'adoption du plan directeur révisé et son entrée en vigueur sont prévues au cours de l'année 2005.

1.2 CIRCONSTANCES DE LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR

Le nouveau *Plan de la capitale du Canada*, adopté en 1999, établit de nouvelles orientations stratégiques qui doivent transparaître dans le plan directeur du Parc. Le plan de 1990 montre certaines lacunes qui doivent être corrigées. Le contexte régional a changé, avec la création des deux nouvelles villes, Ottawa et Gatineau, nées de la fusion des anciennes constituantes municipales de la capitale.

Des préoccupations sont apparues au cours de la dernière décennie concernant la conservation des milieux naturels du Parc et le maintien de la qualité de l'expérience récréative. Les risques de pertes d'habitats naturels, le morcellement des communautés végétales, animales et des paysages ainsi que l'interruption des processus naturels se sont amplifiés. L'accroissement de l'achalandage, l'élargissement de l'éventail des usages récréatifs, les conflits d'usages et certaines surcharges risquent, par ailleurs, d'affecter la qualité de l'expérience récréative offerte dans le Parc. La croissance des milieux urbains en périphérie sud augmente les sollicitations pour des usages communautaires variés (route, ligne de transport d'énergie, tour de transmission, etc.). La rationalisation des ressources de la CCN au cours de la décennie 90 a eu des effets sur les activités d'interprétation et certaines problématiques de gestion. En résumé, il est apparu que l'insuffisance de moyens et de connaissances sur l'état de santé du Parc amène des inquiétudes de préservation et de sauvegarde du patrimoine, dans un contexte d'augmentation de l'utilisation.

2. CONSULTATION CIBLÉE, PHASE 1

La première phase du processus de révision avait pour objectifs essentiels d'identifier les principaux enjeux et d'élaborer des pistes de solutions préliminaires. L'établissement du bilan et des enjeux a mis à profit les connaissances techniques et scientifiques disponibles ainsi que l'expérience vécue par divers groupes d'intérêt, des associations, des experts et le personnel de la CCN.

La participation des intervenants concernés dans la phase 1 s'est concrétisée par la mise en place de deux séances de consultation (type groupe de discussion). La première s'est tenue du 4 au 6 juin 2001 et la deuxième les 18 et 19 juin ainsi que le 11 juillet 2002¹. Au total, ces 2 séances ont permis la réalisation de 11 ateliers de travail réunissant globalement près d'une centaine de personnes représentant plus de 50 groupes d'intérêt. Les rapports de consultation de ces deux séances présentent le contenu détaillé et la liste des participants. Par ailleurs, le comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier de la CCN a été consulté à deux reprises, dans cette phase, pour prendre connaissance du bilan et des enjeux ainsi que valider la démarche et le contenu des solutions. Enfin, une présentation du bilan, des enjeux et des stratégies proposées a été faite au comité de la haute direction de la CCN.

2.1 ATELIERS DE JUIN 2001

Les objectifs de la première séance de consultation ciblée concernaient surtout le bilan du Parc ainsi que la définition des problématiques et des enjeux. Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- Travailler avec le personnel de la CCN et les différents experts et intervenants concernés par le parc de la Gatineau pour alimenter la définition des enjeux et des problématiques entourant la révision du *Plan directeur du parc de la Gatineau* (Que se passe-t-il ?).
- Dresser, à l'aide d'échanges interactifs entre les participants, un bilan par thèmes du parc de la Gatineau (Que s'est-il passé ?).

¹ Le lecteur pourra consulter les documents suivants pour connaître plus en détails le contenu et les résultats des consultations antérieures :

Del Degan, Massé et Associés inc., 2001. Révision du plan directeur – Phase 1 : Bilan, synthèse, enjeux, tendances – Consultation préliminaire – Synthèse des rencontres de travail (workshop) tenues entre le 4 et le 6 juin 2001.

Del Degan, Massé et Associés inc., 2002. Révision du plan directeur – Phase 1 : Bilan et enjeux – Consultation – Résultats des ateliers de travail (workshop) tenus les 18 et 19 juin et le 11 juillet 2002 au Centre des visiteurs de Chelsea.

- Rassembler les éléments qui permettront de composer la « vision » du parc de la Gatineau en 2015 (Où désire-t-on aller ?).

Les participants à cette première consultation ciblée ont unanimement reconnu les pressions grandissantes sur le Parc. Les enjeux touchant la conservation des écosystèmes, le maintien et l'impact des activités récréatives et touristiques, la protection et la mise en valeur du patrimoine, les infrastructures et les modalités de transport, l'absence de statut juridique, la mission d'éducation et les outils d'interprétation, la tarification des usages et la planification du Parc ont fréquemment été soulevés. Les pistes de solutions avancées par les participants oscillaient entre la conservation intégrale du Parc et une plus grande ouverture à la récréation.

2.2 ATELIERS DE JUIN 2002

La deuxième séance de consultation s'est déroulée un an plus tard dans le processus. Le but poursuivi visait surtout, après la validation de certains enjeux, à tester des stratégies préliminaires. Ses principaux objectifs consistaient à :

- présenter les principaux faits saillants, enjeux, tendances entourant le Parc, ainsi que des stratégies préliminaires;
- recueillir les commentaires et les préoccupations des participants sur le contenu présenté;
- identifier, parmi les stratégies proposées, celles privilégiées par les participants.

Sur la base des commentaires et des suggestions des participants recueillis à la suite de cette seconde séance de consultation ciblée, les objectifs précités ont été largement atteints.

Les stratégies préliminaires ont été précisées en tenant compte de certains consensus observés. En général, les participants se sont dit préoccupés par l'équilibre entre la préservation des milieux naturels et leur utilisation récréative. Pour plusieurs utilisateurs, la préservation des écosystèmes doit composer avec des accès améliorés et une récréation en milieu naturel. Cependant, la majorité semblait en accord avec les postulats suivants :

- Un contrôle accru du Parc, à l'aide d'une stratégie d'accès équitable (tarification universelle) et d'un encadrement amélioré des usages (compatibilité, suivi), est nécessaire.
- Une meilleure connaissance des milieux naturels du Parc (état de santé global) est cruciale.
- Une protection adéquate de ses habitats et de ses ressources est essentielle.
- L'importance des zones périphériques doit être reconnue et intégrée aux discussions.
- Une gestion plus serrée des véhicules automobiles dans le Parc s'avère nécessaire.

- Un partenariat accru avec les communautés et les groupes intéressés, dans un cadre défini, doit être instauré.
- Une éducation et une sensibilisation plus importantes des usagers et de la population devraient être mises en place.
- Des outils légaux améliorés devraient être définis et mis à la disposition du Parc.
- Les retombées dans les collectivités de la région devraient être maintenues, voire améliorées.

Par ailleurs, parmi les stratégies préliminaires A, B et C pour chacun des objectifs stratégiques du Parc (environnement, récréation, intégration régionale, patrimoine et gestion), les participants favorisaient généralement les stratégies B et C pour la récréation et l'intégration régionale, et la stratégie A pour la gestion. En ce qui concerne l'environnement et le patrimoine, le consensus demeurait difficile à obtenir malgré une préoccupation généralement exprimée pour la conservation des milieux naturels et du patrimoine du Parc. Pour le volet patrimoine, il ressortait que sa mise en valeur devait se réaliser avec un encadrement adéquat.

3. CONSULTATION PUBLIQUE, PHASE 2

À la suite des consultations menées lors de la phase 1 avec les groupes d'intérêts, les commentaires ont été pris en considération et le contenu des stratégies préliminaires a été modifié. Cela a mené à la tenue de deux consultations publiques, les 26 et 27 novembre 2002, respectivement au Musée des beaux-arts du Canada, à Ottawa, et au Musée canadien des civilisations, à Gatineau. Ces consultations publiques s'inséraient dans la phase 2 du processus de révision. Des présentations auprès de la Ville de Gatineau et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont également été réalisées au cours de cette période.

Les objectifs de la consultation publique étaient de présenter sommairement le bilan et les principaux enjeux du Parc de même que les stratégies préliminaires proposées afin de recueillir les commentaires, suggestions et avis du public. Le résultat de l'évaluation environnementale des stratégies préliminaires a été présenté au public.

Les deux consultations publiques se sont tenues en soirée, selon le même format. La consultation s'est déroulée de 17 h à 21 h 30. Elle a débuté par une séance de type « portes ouvertes », où le public a été invité à prendre connaissance du contenu de la révision affiché sur 21 panneaux couleurs grand format. Le personnel de la CCN et les représentants du consultant mandaté pour la révision étaient présents pour répondre aux questionnements du public. Vers 19 h, le consultant et les représentants de la CCN ont fait, durant environ une demi-heure, une présentation visuelle (PowerPoint) et orale des enjeux et des stratégies proposées. Ensuite, le public a pu, jusqu'à 21 h 30, émettre des commentaires, des avis ou s'exprimer sur l'avenir du Parc. Les représentants de la CCN et le mandataire ont apporté des précisions selon la nature des commentaires formulés.

3.1 DOCUMENTS DISPONIBLES ET OUTILS DE CONSULTATION

Afin d'alimenter la réflexion et de fournir une information complète, la CCN a produit un document synthèse de consultation de même qu'un questionnaire permettant de recueillir les commentaires et les préférences du public. Les documents produits pour la consultation publique ont été :

- la Révision du plan directeur – Parc de la Gatineau – Document synthèse de la phase 1 – Bilan, enjeux, tendances et solutions stratégiques, pour consultation, CCN, 2002;
- un document synthèse des enjeux et des stratégies proposées (2 pages), auquel était attaché un questionnaire (6 questions) avec une possibilité, pour chacun des participants, de choisir parmi les stratégies proposées, CCN, 2002 (annexe 2);
- l'évaluation environnementale des solutions stratégiques proposées – Sommaire, CCN, 2002;

- des panneaux couleur (21) bilingues, grand format, présentant une synthèse du contenu de la révision;
- une présentation visuelle « PowerPoint » bilingue relatant, pour chaque priorité stratégique retenue, les faits saillants, les enjeux et les stratégies proposées.

De plus, les documents textuels produits ont été placés en disponibilité sur le site Web corporatif de la CCN, à l'adresse suivante :

www.commissiondelacapitalenationale.gc.ca/

Jusqu'au 17 janvier 2003, le public pouvait faire parvenir, par écrit ou courriel, ses commentaires sur le contenu de la révision et les stratégies proposées.

Les consultations publiques ont été annoncées dans les journaux écrits et sur le site Web de la CCN. Les 16 et 21 novembre, des annonces sont parues dans *Le Droit*, *The Ottawa Citizen* et *The Sun*. Des contacts personnalisés par courriel ont été expédiés à plus de 100 personnes et groupes d'intérêt.

3.2 STRATÉGIES PROPOSÉES

Les stratégies préliminaires présentées par la CCN lors des séances de consultation publique sont celles apparaissant dans le document *Révision du plan directeur – Parc de la Gatineau – Document synthèse de la phase 1 – Bilan, enjeux, tendances et solutions stratégiques*, pour consultation, CCN, 2002.

Au cours de la phase 1 de la révision, l'équipe de travail a identifié cinq objectifs stratégiques pour le Parc : l'environnement, la récréation, l'intégration régionale, le patrimoine et la gestion. Ils sont considérés comme stratégiques étant donné leur influence marquante sur l'avenir du Parc. Pour chacun de ces objectifs, 3 stratégies (A, B et C) ont été développées, pour un total de 15. Chacune représentait une approche d'intensité différente entre la conservation et la récréation. Les stratégies A pour chaque objectif regroupaient des énoncés assurant une préservation maximale de l'environnement et du patrimoine; les stratégies B favorisaient une préservation maximale de l'environnement dans certains secteurs du Parc; les stratégies C assuraient la préservation des conditions existantes du Parc.

Les prochaines lignes présentent l'énoncé principal des trois stratégies alors proposées (A, B et C), pour chaque objectif.

L'environnement naturel, la pérennité des écosystèmes :

- Stratégie A Préservation maximale des écosystèmes
- Stratégie B Préservation maximale des écosystèmes ciblés
- Stratégie C Préservation des conditions existantes des milieux naturels

La récréation, la qualité de l'expérience récréative :

- Stratégie A Une expérience de « *wilderness* » et un écotourisme éducatif
- Stratégie B Une expérience de « *wilderness* » conjuguée à une expérience récréative et touristique contrôlée
- Stratégie C Une expérience récréative et touristique en milieu naturel

L'intégration régionale, la contribution au développement durable :

- Stratégie A Un parc de conservation d'envergure nationale dans la capitale
- Stratégie B Un parc d'envergure nationale, en partie de conservation et de récréation
- Stratégie C Un parc naturel d'envergure nationale dans la capitale

Le patrimoine, l'héritage de la capitale :

- Stratégie A Préservation de l'intégrité patrimoniale
- Stratégie B Préservation du patrimoine de la capitale
- Stratégie C Préservation du patrimoine reconnu existant

La gestion, un outil stratégique :

- Stratégie A Gestion globale de conservation
- Stratégie B Gestion orientée vers la conservation
- Stratégie C Gestion soucieuse de la protection de l'environnement

Chaque stratégie proposée comporte des implications dans son application. Les principales implications sont présentées dans le document *Révision du plan directeur – Parc de la Gatineau – Document synthèse de la phase 1 – Bilan, enjeux, tendances et solutions stratégiques*, pour consultation, CCN, 2002. Lors de la consultation publique, les participants avaient la possibilité d'exprimer leurs commentaires et de faire un choix entre les stratégies proposées pour chacun des objectifs stratégiques.

3.3 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les consultations publiques ont permis de recueillir les commentaires, suggestions et avis sur les enjeux identifiés et les stratégies proposées. Ces réactions se sont traduites par des commentaires verbaux ou écrits émis lors des consultations et par la correspondance écrite ou électronique reçue à la CCN. Les médias écrits et électroniques ont également réagi par l'entremise de divers articles parus.

Près de 120 personnes ont assisté aux deux soirées de consultation publique : 80 à Ottawa et 40 à Gatineau. Les personnes présentes ont pris connaissance des panneaux explicatifs et discuté avec les

représentants de la CCN avant d'assister aux présentations. Les deux présentations se sont déroulées devant des assemblées attentives. La période allouée pour exprimer des commentaires et poser des questions a été très appréciée par les auditoires. Au total, 42 interventions ou commentaires, répartis également entre les deux soirées de consultation, ont été faits sur le contenu de la révision du *Plan directeur du parc de la Gatineau*. Par la suite, la CCN a reçu 34 mémoires ou commentaires provenant d'organismes ou d'individus (annexe 1) de même que 58 réponses au questionnaire.

3.4 COMMENTAIRES ET AVIS EXPRIMÉS PAR LE PUBLIC

Le public, selon les informations tirées des séances de consultation, des mémoires ou des commentaires écrits, était en majorité favorable à la démarche de révision du *Plan directeur du parc de la Gatineau*. Il perçoit la nécessité de revoir le plan en fonction des nouvelles réalités du Parc et de l'évolution des contextes social, économique et politique de la capitale. Le public a exprimé un profond attachement au Parc. L'expérience de l'utilisateur ou de ses proches vis-à-vis du Parc orientait généralement l'opinion et l'attitude adoptée sur la vision du Parc pour les prochaines décennies.

Les commentaires étaient généralement orientés sur les mêmes préoccupations : la préservation de l'environnement du Parc, son utilisation récréative, sa gestion. La nature des interventions permettait de faire ressortir quelques tendances quant au devenir souhaité du Parc.

Les recommandations formulées, tant verbalement que par écrit, laissaient transparaître le souhait de hausser le niveau de protection du Parc et, en même temps, de favoriser son utilisation récréative (accès et activités). Plusieurs comprenaient que l'avenir et la santé du Parc dépendent de l'équilibre entre la récréation et la conservation. Les participants exprimaient une préoccupation importante à l'égard de l'usage récréatif du Parc et craignaient qu'il ne soit restreint.

Il a été mentionné et noté à plusieurs reprises que la CCN devait faire face à la réalité urbaine du Parc et, qu'à cet égard, elle devait rechercher la satisfaction des besoins de la communauté tout en assurant autant que possible sa conservation. Ces affirmations révèlent l'ampleur de la problématique régionale du Parc. Le souci de mettre en place une meilleure protection apparaissait tout de même évident pour la plupart des participants à la consultation. En effet, une grande partie des commentaires reçus soulève l'importance de mettre en place un meilleur contrôle du Parc.

Les avis, commentaires et mémoires reçus concernaient divers aspects du Parc et exprimaient leur préférence pour l'une ou l'autre des stratégies proposées. Plusieurs mettaient en relief les besoins qu'ils rencontrent pour la pratique de diverses activités (ex. : vélo de montagne, ski de fond, cyclisme sur route) tandis que d'autres mentionnaient l'importance des aspects de gestion, comme le statut légal ou la tarification, pour mieux contrôler le Parc. Plusieurs interventions portaient sur l'impact de la trop grande présence des

automobiles. D'autres soulevaient les dommages et conflits causés par le vélo de montagne et l'escalade.

Les lignes suivantes présentent les principales thématiques dans lesquelles peuvent être regroupées les interventions, les avis et les commentaires écrits qui ont été reçus.

LES COMMENTAIRES ET ÉNONCÉS SUIVANTS SONT PUISÉS DE TOUTES LES INTERVENTIONS REÇUES ET NE REPRÉSENTENT PAS LA POSITION DE LA CCN.

ACCÈS ET CONTRÔLE DES ACCÈS

- Le besoin de contrôler les usagers et les accès avant qu'il ne soit trop tard a été identifié.
- Il serait nécessaire d'améliorer l'accès au Parc durant l'hiver.
- Il faut donner un accès, peut-être contrôlé, mais un accès tout de même.
- Il faut tenter de diriger l'achalandage plutôt que de le restreindre.
- Il faut conserver un accès facile au Parc, sinon les gens seront déçus.
- Des aménagements pour les personnes à mobilité réduite devraient être mis en place.

BESOINS ET CONTEXTES RÉGIONAUX

- Les décisions d'orientation du Parc doivent considérer les impacts sur les résidents et la Ville de Gatineau.
- Le Parc ne peut répondre à tous les besoins.
- Il est normal qu'il y ait du monde dans le Parc étant donné la proximité de la capitale.
- Des enjeux politiques naîtront d'une décision ayant pour effet de diminuer les usagers du Parc.
- Il faut être réaliste dans le contexte régional mais éviter le statut quo actuel.
- Des discussions avec les municipalités sur l'avenir du Parc sont nécessaires.

BIODIVERSITÉ

- Un engagement semblable à celui de Parcs Canada de préserver la biodiversité devrait apparaître dans le plan directeur.

COMPATIBILITÉ DES USAGES

- Certains usages ne devraient pas être autorisés dans le Parc (ex. : avions téléguidés dans la vallée du ruisseau Meech).
- Il faut éliminer les activités récréatives incompatibles avec le milieu naturel.

- Tous les véhicules à moteur doivent être interdits, y compris les voitures.

CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE ET RECHERCHE

- Il faut faire du Parc un lieu de recherche et d'expérimentation.
- Il y a un manque de connaissances scientifiques pour évaluer l'état de santé du Parc.
- L'enveloppe budgétaire prévue au fonds de recherche biophysique est insuffisante.
- La CCN devrait entreprendre des études sur la récréation dans le Parc.
- Il faut instaurer un programme de contrôle de la qualité de l'eau des lacs.

CONNEXION ÉCOLOGIQUE AVEC LA PÉRIPHÉRIE

- Il faut développer les liens du Parc avec les rivières Gatineau et Outaouais.
- Les connexions au sud sont possibles avec les corridors de verdure (comme la ferme Moore) et les terrains fédéraux en périphérie qui devraient être annexés.
- Le Parc devrait être agrandi au nord. Il doit s'étendre sur des terres additionnelles.
- La conservation du Parc exigerait une diminution des facteurs de stress externes.
- Le Parc doit être géré en tenant compte des bassins versants.

CONSULTATION

- Des consultations devraient être tenues sur les propositions spécifiques avant d'aller trop loin dans le processus.
- Les résultats de la consultation doivent être disponibles au public.
- Le travail de consultation avec la communauté devrait se faire selon une approche différente, en utilisant la méthode dénommée « *Community Base Social Marketing* » (Douglas Mackenzie Moore).

ÉDUCATION DES USAGERS

- Le Parc doit être un lieu d'éducation et de sensibilisation au lieu d'être un lieu d'exploitation.
- Le loisir permet d'éduquer les gens, ce que favorisent les stratégies C.
- L'éducation est un moyen pour influencer le comportement des usagers.
- Les usagers devraient être sensibilisés aux valeurs environnementales à l'aide de feuillets éducatifs.

ÉTAT DE SANTÉ

- Le *Plan directeur de 1990* reconnaissait le besoin d'avoir un système pour mesurer l'état de santé du Parc. Aujourd'hui, il est dit qu'il n'est toujours pas possible d'établir son état de santé global. Des ressources scientifiques supplémentaires devraient être mises à profit à cet égard.
- Il faut mettre en place un comité scientifique avisé.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

- Sans une information suffisante sur l'état de santé environnementale actuelle du Parc et sans une projection réaliste dans le futur, l'évaluation environnementale stratégique ne peut apprécier correctement les stratégies proposées.
- Dans le but de suppléer au manque de ressources du Parc, un comité consultatif scientifique, ayant le mandat d'établir son état de santé environnementale, devrait être constitué, en mettant à profit les ressources scientifiques présentes dans la capitale.

GESTION DES TERRAINS EN PÉRIPHÉRIE

- Il faut se servir des terrains en périphérie du Parc pour raffermir sa mission et, à cet égard, ne pas vendre de terrains périphériques sans en tenir compte.
- La CCN participe à la densification des usages urbains en périphérie en disposant de terrains lui appartenant dans ces endroits pour du développement.

GESTION (BAIL, REVENUS AUTOGÉNÉRÉS, USAGES TOLÉRÉS, TERRAINS PRIVÉS)

- Les baux de longue durée et la politique de génération de revenus amènent des questionnements.
- Il y a trop de tolérance dans le Parc.
- La CCN n'a pas les ressources suffisantes pour mesurer l'état de santé du Parc.
- Il faut maintenir une qualité de services dans le Parc.
- Le Parc a des problèmes de gestion faute de ressources suffisantes.
- Il n'y a pas assez d'agent de conservation pour contrôler l'étalement des usagers (vélo) et faire appliquer les lois.
- Il faut cartographier les sentiers illégaux.
- Il y a insuffisance de personnel en protection du milieu naturel.
- L'absence d'un programme de gestion de l'écosystème est notée.
- Il faut établir des objectifs de planification clairs et les réaliser dans l'ordre des priorités.
- Des mesures de suivi devraient être mises en place.

- Il faut que les gestionnaires (CCN) soient redevables au public et que soit mis en place un processus de consultation permanent.

PARTENARIAT

- La CCN a un devoir de partenariat avec les organismes qui, en contrepartie, ont une responsabilité face au Parc et la CCN.
- La CCN devrait favoriser des partenariats semblables à celui de Camp Fortune. Il faut tenir compte des partenaires.
- L'ouverture au partenariat est une nécessité qui devrait viser à ce que le Parc devienne un territoire de conservation qui appartienne à la population.
- Les organismes avec but lucratif ne devraient pas être favorisés.
- Il faut appuyer financièrement certains partenaires du Parc.

RÉCRÉATION (VÉLO DE MONTAGNE, CYCLISME SUR ROUTE, SKI DE FOND, NUDISME, PLAGE)

- Il faut aménager des sentiers dédiés uniquement au vélo de montagne.
- Il faut augmenter la capacité d'hébergement à l'intérieur du Parc de la Gatineau.
- Il faut améliorer la qualité de traçage des pistes de ski de fond.
- Il ne faut pas concentrer toutes les activités à l'intérieur du Parc de la Gatineau.
- Il faut redonner le site des ruines Carbide Willson aux familles.
- Les enjeux entourant le vélo de montagne doivent être abordés dans le plan directeur révisé.
- Il n'y a pas de conflit entre les vélos de montagne et les randonneurs pédestres dans le Parc.
- Le Parc devient le terrain de jeu de l'Outaouais.
- Il y a une invasion de cyclistes dans le Parc.
- Les activités non motorisées et l'écotourisme (ski de fond, randonnée pédestre, etc.) devraient être favorisées.
- La récréation dans le Parc devrait évoluer vers l'écotourisme en intégrant les standards reconnus viables de ces activités.
- L'escalade fait partie des activités écotouristiques de qualité qui devraient être favorisées.
- Le Parc doit rester accessible pour des activités récréatives respectueuses, surtout pour les résidents vivant autour.
- Il serait nécessaire d'avoir un plan de surveillance des activités cyclistes pour contrôler leur étalement (le vélo de montagne doit être encadré).
- Le vélo de montagne devrait être concentré au Camp Fortune et restreint ailleurs dans le Parc, avec des sentiers réservés.

- La pratique de la motoneige est bien encadrée dans le Parc.
- Il faut réduire les infrastructures récréatives qui ne favorisent pas les activités autopropulsées.
- Les activités récréatives motorisées doivent être éliminées.
- Il faut accroître les budgets d'entretien des pistes de vélo de montagne et améliorer les techniques d'entretien du réseau.
- Il faut équilibrer les activités selon l'intensité des usages et la disponibilité des infrastructures.
- Afin de recevoir des compétitions de haut calibre, le Parc doit donner accès à son réseau de pistes de ski de fond.
- L'aspect récréatif du Parc devrait être conservé en fonction des prémisses écologiques.
- Les infrastructures pour la motoneige devraient être conservées dans le Parc, étant donné l'impact économique positif pour les collectivités de l'Outaouais.
- Le réseau routier devrait être aménagé pour favoriser les activités cyclistes sur route.

RÉSIDENTS LIMITOPHES

- Les citoyens vivant à proximité devraient être responsabilisés à la conservation du Parc.

RESSOURCES NATURELLES – ÉCOSYSTÈMES NATURELS

- Les stratégies B et C pourraient entraîner de sérieuses menaces sur les écosystèmes.
- Les routes amènent un fractionnement des écosystèmes naturels et un impact sur la faune et la flore.
- Il faut définir des zones de conservation où peu d'usages auront lieu et réorienter les activités récréatives vers des zones moins sensibles.
- Les cerfs de Virginie surexploitent leurs habitats révélant les effets de l'absence de loups.
- Les processus naturels sont interrompus. Le feu est un élément de renouvellement des habitats dans l'escarpement.

SPÉCIFICITÉ DES PROPOSITIONS

- Il est nécessaire que des propositions spécifiques, avec des cibles précises, soient proposées dans le plan directeur pour pouvoir se prononcer et mesurer si elles ont été réalisées.
- Il est très abstrait de choisir une vision du Parc.
- Il faut déterminer le degré de fragmentation en utilisant des bandes d'utilisation de chaque côté d'un sentier ou d'une route.

STATUT LÉGAL

- Le *Plan directeur de 1990* reconnaissait déjà qu'un statut légal aiderait à renforcer le contrôle du Parc. Un tel statut est nécessaire, même avec les stratégies C proposées, pour implanter de bonnes solutions.
- L'absence de statut légal amène des problèmes de gestion substantiels.
- Un statut légal de protection est nécessaire pour arrêter la fragmentation des milieux naturels et assurer la pérennité du Parc.
- La gestion du Parc doit être confiée à Parcs Canada.

TARIFICATION

- Les politiques de tarification sont inéquitables.
- La tarification comporte le risque d'une escalade des prix avec un impact sur les familles à faible et moyen revenu.
- Un tarif devrait être appliqué aux promeneurs en automobile.
- Une politique de péage pour les automobiles devrait être mise en place.
- Des postes de péage devraient être aménagés pour décourager l'utilisation des promenades par les automobiles.
- Il faut accroître les budgets pour assurer le contrôle des activités afin de réduire les pressions.
- Une tarification qui générera des revenus doit être mise en place (utilisateur – payeur) et utilisée pour conserver le Parc.

TRANSPORT – ROUTE – AUTOMOBILE

- Un service d'autobus devrait être affecté aux visiteurs.
- Les limites de vitesse des automobiles devraient être réduites dans le Parc.
- La visibilité des entrées devrait être augmentée par l'aménagement de guérites et l'amélioration de la signalisation.
- La construction de la route d'accès au domaine Mackenzie-King devrait être suspendue jusqu'à ce que de nouvelles informations soient disponibles.
- Il ne faut pas permettre d'autres développements de routes.
- Il y a trop d'automobiles dans le Parc.
- La construction de routes est incompatible avec la protection du Parc.
- Il faut considérer l'impact de la circulation automobile.
- L'automobile amène plus de bruit et de pollution.
- Les chemins municipaux sont trop achalandés.

- La construction de McConnell-Laramée pourrait entraîner la perte de la partie sud du Parc au profit du milieu urbain.
- Il faut fermer, à date fixe, les promenades à la circulation automobile.
- Les nouvelles infrastructures routières traversant le Parc devraient être interdites.
- Il faut réaliser un plan de transport qui considère toutes les alternatives (navettes, péages, etc.).
- Il faut cesser de construire des routes et réduire le nombre de voitures.
- McConnell-Laramée est important pour la région, cela fait 30 ans que l'on attend sa construction.
- Un service de transport en commun « à la porte des usagers » pourrait être mis en place durant l'hiver pour faciliter l'accès aux skieurs, comme il est fait à Oslo en Norvège.

3.5 QUESTIONNAIRE

Lors de la consultation publique et à l'aide d'Internet, un questionnaire (annexe 2) a permis de recueillir des commentaires et les avis sur six questions distinctes, soit : (1) la préservation des milieux naturels au détriment des activités récréatives; (2) l'augmentation de l'utilisation récréative dans certains secteurs; (3) l'accentuation de l'envergure et le caractère national du Parc; (4) la contribution au développement économique; (5) les utilisations récréatives les plus et les moins appropriées; (6) la préférence de chaque répondant pour les stratégies A, B et C pour chaque objectif stratégique.

De façon générale, deux tendances sont perceptibles dans les réponses : les unes centrées vers la préservation maximale et les autres vers une plus grande utilisation récréative du Parc. Le caractère national du Parc ou sa contribution au développement régional semble suivre les mêmes tendances. Essentiellement, ceux qui souhaitent une préservation maximale, suggèrent de réduire ou contenir la récréation, hausser le caractère national et contribuer moins au développement économique. Malgré le besoin de maintenir la qualité de l'environnement, les tenants d'une plus grande utilisation récréative se questionnent sur le caractère national du Parc et souhaitent une plus grande implication dans le développement économique de la région.

En ce qui a trait à la question des activités appropriées et non appropriées, un consensus général indique que les activités motorisées devraient être éliminées, en opposition aux activités non motorisées qui devraient plutôt être encouragées. Certaines activités, comme le vélo de montagne, le ski alpin, l'escalade, la motoneige, paraissent appropriées pour certains et inappropriées pour d'autres.

La dernière question consistait à choisir entre les stratégies A, B ou C pour les cinq priorités stratégiques soumises à la consultation. Ainsi, malgré que toutes les stratégies aient reçu des appuis importants, il semble qu'une option mixte C vers B recueillait le plus de faveurs de la

part des répondants. Outre ces résultats, quelques répondants ont démontré un accord pour l'intégration des options B et C. Parmi les cinq priorités stratégiques abordées, la récréation et la protection de l'environnement sont ceux qui ont suscité le plus d'intérêt.

PARTENAIRES PUBLICS

Une présentation similaire à celle donnée au public a été faite au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau le 18 novembre et au conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 25 novembre. Ces présentations ont été appréciées et quelques suggestions et commentaires ont été faits :

- La santé globale du Parc doit faire l'objet de plus d'attention et être diffusée auprès des utilisateurs.
- Les liens entre le Parc et Pontiac sont quasi inexistantes. Cette municipalité aimerait aussi profiter de ses retombées économiques.
- Les associations récréatives pourraient être sollicitées pour aider à la gestion.
- Le Parc doit avoir une vision permettant d'assurer sa pérennité.
- L'idée d'explorer, pour certaines activités, des sites alternatifs situés à l'extérieur du Parc afin d'atténuer la pression est intéressante.
- La CCN devrait être plus proactive dans la résiliation de baux résidentiels qui ne sont pas conformes avec la vocation du Parc.
- Un comité de travail, formé des employés du Parc et des municipalités, pourrait être mis sur pied pour des préoccupations concrètes, en plus de celles reliées à la planification.
- La gestion par bassins versants devient de plus en plus une approche à privilégier.

3.6 COUVERTURE MÉDIATIQUE

La couverture médiatique des consultations publiques s'est concrétisée par cinq articles parus dans les journaux d'Ottawa et de Gatineau. Deux éditoriaux, publiés respectivement les 2 et 3 décembre 2002, ont paru dans le journal *Le Droit*. Le journal *The Ottawa Citizen* a publié trois articles sur le sujet de la révision du plan directeur, un le 29 novembre 2002 et deux le 9 janvier 2003.

L'article du 2 décembre du journal *Le Droit*, intitulé « *Le parc, NOTRE parc!* », montre l'importance de l'exercice de planification, non seulement pour la CCN mais aussi pour les nombreux usagers du Parc. Il invite le lecteur à s'intéresser à la démarche et à bien saisir les enjeux ainsi que les choix qui se présentent, tout en enjoignant la CCN « à viser le juste milieu » entre la « surprotection et la surutilisation » de ce bien public.

L'article du 3 décembre du même journal, titré « *Les vélos de montagne pourraient être interdits dans le parc de la Gatineau* », vise particulièrement les usagers et, plus spécifiquement, les amateurs de vélo de montagne. En plaçant à l'avant-plan que les scénarios du plan révisé veulent interdire les activités nuisibles, l'auteur introduit, par l'entremise d'une citation d'un pionnier régional du vélo de montagne, la nécessité d'une réflexion sur les habitudes de pratique de ce sport dans le Parc. Les questions de la tarification inéquitable, des usagers et des groupes respectueux de la nature qu'il ne faudrait pas pénaliser mais plutôt écouter sont également soulignées par la voix d'une conseillère municipale de Gatineau.

L'article du *The Ottawa Citizen*, intitulé « *Development not in plan for Gatineau Park : NCC* », du 29 novembre 2002, insiste sur les énoncés du *Plan de la capitale du Canada*, 1999, et présente le Parc et les priorités stratégiques de l'environnement et de la récréation. En affirmant, par le biais du porte-parole de la CCN, qu'aucune perte nette des écosystèmes du Parc ne sera tolérée, il présente les trois stratégies de base et invite les lecteurs à soumettre leurs opinions à la CCN jusqu'au 17 janvier 2003.

Le 9 janvier 2003, le journal *The Ottawa Citizen* a publié un texte intitulé « *Gatineau Park : tourism plans threaten wilderness role* ». L'auteur, un résident de la municipalité d'Aylmer, exprime son opinion concernant la révision du *Plan directeur du parc de la Gatineau*. De manière générale, l'auteur mentionne que l'augmentation du nombre de visiteurs et d'utilisateurs au cours des dix dernières années a entraîné une dégradation considérable du milieu, que la construction de nouvelles routes entraînera une fragmentation du territoire et, par conséquent, aura un impact sur certaines espèces végétales ou fauniques. Enfin, l'objectif de la CCN d'augmenter annuellement le nombre de visiteurs va à l'encontre des énoncés de protection et de conservation des écosystèmes présents sur le territoire du parc de la Gatineau.

Le dernier article, publié le 9 janvier 2003 dans le journal *The Ottawa Citizen* et intitulé « *When public interest, property rights clash* », fait état de deux propositions de projets qui auront un impact sur certains résidents ou propriétaires fonciers. Le premier projet propose la construction d'une route permettant un meilleur accès au domaine Mackenzie-King, qui constitue un site privilégié pour les nombreux visiteurs du parc de la Gatineau. Le second propose l'aménagement d'une piste cyclable entre Chelsea et Cascades. L'auteur mentionne que ces projets auront des impacts à divers niveaux. Enfin, celui-ci suggère la tenue d'audience publique afin d'établir des propositions qui respectent le droit à la propriété privée ainsi que les demandes et besoins des usagers qui affluent de plus en plus chaque année.

3.7 SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES EXPRIMÉS OU REÇUS

Tous les commentaires reçus convergeaient vers une protection et une conservation du Parc afin de préserver ce qui existe à l'heure actuelle. Par la suite, deux tendances se dégagent : la première vise à restreindre et contrôler les activités récréatives, dans le but de hausser

la protection; la seconde cherche à développer davantage les activités récréatives. Outre les enjeux spécifiques des groupes d'intérêt, des associations ou encore des citoyens, la plupart des intervenants s'étonnaient de l'absence de statut légal pour le Parc.

Ils convenaient également que le Parc doit demeurer accessible, malgré la nécessité d'envisager une forme de tarification.

Plusieurs s'inquiétaient de son état de santé et suggéraient que la CCN accroisse ses effectifs affectés au contrôle, à la surveillance et à la sauvegarde du Parc. Des programmes d'éducation et de sensibilisation à la protection des ressources, s'adressant aux usagers, ont fréquemment été mentionnés.

De plus, plusieurs autres commentaires ont été mentionnés dont les plus fréquents ont été les suivants :

- Le parc de la Gatineau doit a priori être considéré comme un lieu de protection et de conservation.
- Le public doit être impliqué dans la révision du plan directeur et dans tous les autres processus inhérents à l'avenir du parc de la Gatineau.
- L'accès au territoire constitue une problématique importante et plusieurs répondants font état du nombre élevé de véhicules circulant sur le territoire.

Enfin, la plupart des commentaires recommandaient que les solutions mises de l'avant soient réalistes et applicables dans le contexte du parc de la Gatineau.

4. CONSULTATIONS CIBLÉES, PHASE 2

À la suite des consultations publiques de l'automne 2002, la CCN a poursuivi sa réflexion pour élaborer une proposition préliminaire du plan qui tienne compte de l'ensemble des enjeux et des commentaires exprimés. Une troisième consultation ciblée, réunissant des groupes d'intérêt et des organismes, a été organisée au mois de juin 2003. L'objectif principal de cette consultation était de recueillir les commentaires des participants sur la proposition préliminaire du plan directeur révisé, de façon à bonifier son contenu avant d'élaborer son ébauche finale.

Les groupes d'intérêt et les organismes concernés avaient été invités aux ateliers de travail pour lesquels ils avaient reçu, au préalable, un document présentant le contenu de la proposition préliminaire. Les participants ont été réunis en groupes de discussion de façon à leur permettre de s'exprimer sur les solutions proposées. L'atelier de travail a été donné par le consultant mandaté pour la révision, Del Degan, Massé et Associés inc., assisté par les responsables de la CCN.

Les principaux objectifs poursuivis par les ateliers de travail de juin 2003 étaient de :

- présenter une synthèse des principales inquiétudes entourant le Parc et de la démarche de révision à ce jour;
- présenter le contenu de la proposition préliminaire;
- recueillir les commentaires des participants sur le contenu présenté.

La consultation comprenait deux ateliers qui se sont tenus les lundi 16 juin et mardi 17 juin 2003 au Centre des visiteurs du Parc à Chelsea. Dans les deux cas, une présentation visuelle bilingue a été faite pour exposer succinctement aux participants la démarche de révision, les inquiétudes concernant le Parc et le contenu de la proposition préliminaire. Une trentaine de personnes, dont la liste figure à l'annexe 3, ont participé aux ateliers. Le consultant a procédé à la présentation tout en répondant aux questions de l'assistance. De plus, un questionnaire bilingue portant sur 14 aspects de la proposition a été remis à tous les participants.

4.1 COMPTE RENDU SOMMAIRE DES ATELIERS

En général, les participants réunis ont souhaité avoir plus de précisions sur certains aspects de la proposition (ex. : définir les « activités respectueuses », les critères d'admissibilité des activités, un « dommage » à l'environnement, le plan de transport, etc.). Ils étaient globalement d'accord pour dire que la CCN allait dans la bonne direction, mentionnant même, dans certains cas, que les propositions traduisaient parfaitement bien les préoccupations. Toutefois, selon les participants, rien dans les propositions préliminaires déposées n'indiquait un

accroissement du dialogue entre la CCN et les associations d'usagers du Parc. Par ailleurs, tous étaient unanimes à ce que la CCN travaille à préserver, à long terme, les ressources du Parc. À ce titre, la conciliation entre la récréation et la conservation a été soulignée comme une direction à suivre.

Pour plusieurs, la mission de conservation du Parc devrait permettre la poursuite des activités touristiques et récréatives respectueuses. Des collaborations et des partenariats avec des organismes du milieu et les municipalités devraient être étendus pour développer les potentiels et encadrer la récréation. Parallèlement, certains soulignaient que l'état de santé environnementale du Parc devrait être approfondi à l'aide de recherches scientifiques, de façon à suivre l'évolution des zones sensibles. D'aucuns mentionnaient la nécessité d'un statut légal pour préserver la mission du Parc. D'autres appuyaient une démarche faisant appel à plus de contrôle et à une tarification des accès pour assurer la conservation du Parc. La mise en valeur des attraits limitrophes a été soulignée comme avenue pour soulager la pression exercée sur le Parc.

Les commentaires et les observations qui suivent énumèrent plus particulièrement quelques aspects, selon les participants, qui devraient être inclus dans le plan révisé :

- L'approfondissement des volets « éducation à l'environnement » et « interprétation » dans la mission et l'offre récréative du Parc.
- L'amélioration de la mise en valeur du patrimoine bâti et historique et des paysages culturels du Parc en tant qu'éléments représentatifs du patrimoine canadien (maisons O'Brien, Willson, moulin de Wakefield, vallée du ruisseau Meech).
- Un meilleur contrôle des accès et des usages, particulièrement ceux informels (ex. : véhicules motorisés hors route (motoquad, motoneige)), accompagné d'une campagne de sensibilisation.
- Une meilleure délimitation des connexions écologiques avec la périphérie et de meilleurs outils de mise en œuvre de leur sauvegarde dans le plan.
- Une plus grande synergie avec le milieu rural pour augmenter l'impact touristique du Parc à l'aide, entre autres, de l'hébergement touristique. Il importe de faire profiter l'ensemble des municipalités limitrophes de ses retombées. À ce titre, la qualité des attractions touristiques du Parc devrait être maintenue.
- Un accroissement de l'accessibilité au Parc (ex. : à partir de Wakefield, Pontiac) par divers modes de déplacement. La municipalité de Pontiac se dit défavorisée étant située en retrait et dépourvue de lien direct (automobile et récréatif) avec les centres d'activités et d'accueil localisés plus à l'est. Ériger un centre d'accueil aux chutes de Luskville pourrait éventuellement remédier à cette carence.
- Une amélioration des ressources et des moyens dévolus au Parc par la CCN pour atteindre ses objectifs (ex. : tarification universelle, gestion des accès, patrouilles).

- L'implication accrue des municipalités et des partenaires du milieu (ex. : les Amis du parc de la Gatineau) en amont des processus dans le contrôle des accès et des entrées (ex. : règlement municipal), la surveillance des usages et des usagers ainsi que la vocation éducative du Parc. Une procédure continue ou permanente de consultation des groupes d'usagers devrait être mise en place.
- À la suite d'une analyse des impacts et des mesures de mitigation possibles, l'élimination, la limitation ou le déplacement de certaines activités pratiquées dans des endroits sensibles (ex. : escalade sur l'escarpement, vélo de montagne) pour éviter les dommages à l'environnement.
- Le maintien des activités communautaires sur les terrains actuels puisque ces derniers sont déjà dénaturés. Néanmoins, les activités communautaires non compatibles avec la mission de conservation devraient être rationalisées.
- Une plus grande restriction d'accès aux zones de conservation et une actualisation continue du plan de conservation (*ongoing process*). Avant tout, il s'agit de voir le Parc comme une entité de conservation à l'intérieur de laquelle des aires balisées d'activités contrôlées et compatibles sont délimitées.
- L'élaboration d'une grille d'évaluation des activités compatibles et respectueuses avec une procédure et des critères inscrits dans le plan révisé qui tiennent compte de la saisonnalité et des impacts. Il faut préciser quelles activités sont compatibles ou non.
- Considérer tant la capacité de l'environnement que la qualité de l'expérience récréative dans la localisation et la gestion des activités.
- L'acceptation des sports de compétition compatibles seulement sur des infrastructures existantes. Certains souhaitent que le Parc maintienne et améliore, tant au niveau local que national, sa position dominante pour la pratique du ski de fond et, qu'à cet effet, certaines carences dans ses installations soient corrigées (amélioration du réseau existant, du stationnement ou aménagement d'un nouveau réseau de haut calibre).
- Le parc de la Gatineau n'est pas un parc urbain. Pour certains, sa mission diffère de celle de la CCN.
- Le Parc a essentiellement besoin d'un statut légal spécifique pour assurer une protection permanente et envoyer un message clair sur sa mission et ses orientations.
- La tarification universelle des usagers s'avère une stratégie acceptable qui doit cependant tenir compte des gens à faible revenu. Elle commande aussi une réflexion sur les accès et les usages informels à partir des terrains limitrophes. Le produit de la tarification devrait être réinvesti dans le Parc.
- Détailler plus amplement dans le plan révisé la proposition spécifiant *l'élaboration d'un Plan de transport vert*.

4.2 SYNTHÈSE ET APPRÉCIATION DES ATELIERS

Les ateliers ont été grandement appréciés par les participants qui ont souligné la qualité de l'information et des présentations bilingues. En général, les consensus suivants sont ressortis de l'exercice :

- Le besoin d'un meilleur contrôle.
- L'application d'une tarification équitable.
- Une définition précise des activités compatibles et respectueuses.
- Une conservation accrue des milieux naturels.
- L'application de restrictions à l'exercice de certains usages dans les endroits plus sensibles.
- L'analyse au cas par cas des impacts environnementaux causés par les activités afin de déterminer les meilleures mesures de mitigation (éviter de généraliser).
- L'établissement d'un statut légal adéquat pour la mission du Parc.
- La conservation et la mise en valeur des paysages culturels et du patrimoine.
- Une plus grande éducation et sensibilisation aux valeurs du Parc.
- Une plus grande implication des groupes d'utilisateurs, associations et municipalités.

5. CONSULTATION PUBLIQUE, PHASE 3

À la suite des consultations tenues dans les deux premières phases de la révision du Plan directeur du parc de la Gatineau et après avoir élaboré une proposition privilégiée, la CCN a tenu une deuxième et dernière consultation publique. Celle-ci visait à présenter la vision, les objectifs stratégiques et les propositions de l'ébauche finale du plan directeur ainsi que les résultats de l'évaluation environnementale stratégique afin de recueillir les commentaires du public. Des présentations ont aussi été faites aux Conseils des municipalités de Pontiac, La Pêche, Chelsea et Gatineau.

La consultation publique s'est tenue les 27 et 28 octobre 2004 au Musée canadien des civilisations et au Musée canadien de la nature, respectivement situés à Gatineau et Ottawa. La consultation s'est déroulée en soirée, entre 17 h et 22 h. Semblable au format de la consultation publique de la phase précédente, elle débutait par une séance de type « portes ouvertes », où le public a pu prendre connaissance des éléments significatifs et des propositions du plan, présentés sur une série de 20 panneaux couleur grand format disposés dans la salle. Vers 19 h, une présentation visuelle (PowerPoint) et orale d'une durée d'une demi-heure a été faite au public par le consultant mandaté pour la révision par la CCN, Del Degan, Massé et Associés inc. Après la présentation, une période réservée au public a permis aux participants de commenter et d'exprimer leur avis sur le plan. Tout au long du processus, les représentants de la CCN et le consultant ont apporté des précisions et répondu aux questions du public présent.

5.1 DOCUMENTS DISPONIBLES ET OUTILS DE CONSULTATION

Pour accroître l'efficacité de la consultation et informer la population, la CCN a préparé et mis à la disposition du public plusieurs documents dans les deux langues officielles qui présentent les propositions du plan. Un questionnaire a été élaboré pour recueillir les commentaires et les avis du public. Les documents suivants ont été produits et utilisés pour la consultation :

- La Révision du plan directeur – Parc de la Gatineau – Document-Synthèse – Plan directeur préliminaire, pour consultation, CCN, 2004.
- Le Plan directeur du Parc de la Gatineau – Version préliminaire, CCN, 2004.
- L'Évaluation environnementale stratégique – Sommaire, CCN, 2004.
- Un document synthèse de quelques pages présentant succinctement la vision et la mission proposées pour le Parc, les objectifs stratégiques, le concept d'aménagement, les propositions pour chacun des secteurs du Parc ainsi que les résultats de l'évaluation environnementale stratégique du plan.

- Un résumé de deux pages présentant spécifiquement les résultats de l'évaluation environnementale stratégique du plan.
- Un questionnaire de six questions portant sur les propositions du plan.
- Une série de 20 panneaux couleur laminés grand format présentant les faits saillants du plan.
- Une présentation visuelle PowerPoint, bilingue, d'une durée d'une vingtaine de minutes, exposant un résumé des propositions du plan.

Plusieurs des documents écrits, incluant le questionnaire, ont été placés en disponibilité sur le site Web de la CCN, à l'adresse suivante :

ncc-ccn.gc.ca

Le public pouvait, jusqu'au 30 novembre 2004, faire parvenir à la CCN ses commentaires et le questionnaire rempli. Par ailleurs, la consultation publique a été annoncée dans plusieurs journaux écrits et dans les médias électroniques de la capitale ainsi que sur le site Web de la CCN, comme cela avait été le cas lors de la consultation publique de la phase 2.

De plus, un sondage d'opinion sur le parc de la Gatineau a été mené entre le 22 et le 28 novembre 2004, afin de vérifier certaines positions stratégiques du Parc.

5.2 RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DU PLAN DIRECTEUR

La mission générale du Parc proposée dans l'ébauche finale du plan directeur révisé est d'accueillir les Canadiens et les visiteurs afin de leur permettre de découvrir le milieu naturel canadien et de reconnaître des sites témoignant de l'histoire du pays. En mettant l'accent sur la conservation des milieux naturels et culturels, le Parc se définira dorénavant comme le « Parc de la conservation de la capitale », dans lequel il sera possible de pratiquer des activités récréatives et éducatives compatibles avec la protection de l'environnement naturel. Cette mission s'articule autour de six objectifs stratégiques :

- L'environnement : assurer la conservation des écosystèmes et des milieux naturels significatifs.
- La récréation : permettre une expérience récréative respectueuse dans un milieu naturel.
- L'intégration régionale : se positionner comme le parc de conservation de la capitale.
- Le patrimoine : mettre en valeur les paysages culturels, les ressources archéologiques et le bâti liés à la capitale.
- La symbolique nationale : promouvoir l'engagement canadien envers la préservation de l'environnement et la communication des valeurs qui s'y rattachent.
- La gestion : orienter la gestion de l'ensemble des activités vers la conservation.

Pour chacun des objectifs stratégiques, des propositions générales précisent les buts et les interventions à accomplir dans l'horizon du plan, soit de 2005 à 2015. Un concept d'aménagement traduit les vocations du territoire selon les objectifs énoncés en établissant :

- une aire de conservation centrale et continue agrandie;
- des couloirs écologiques protégés adjacents au Parc;
- des aires d'activités récréatives respectueuses localisées préférentiellement en périphérie du Parc;
- des zones de services accessibles à proximité des aires d'accueil;
- une meilleure définition et visibilité des limites et des portes d'entrée du Parc;
- une mise en valeur accrue des patrimoines, des paysages culturels et de la symbolique nationale du Parc.

Pour chacun des secteurs du Parc, le plan détermine des propositions spécifiques qui répondent à des problématiques plus particulières. Des outils de mise en œuvre, comprenant un système de zonage et des politiques spécifiques (ex. : propriétés privées), complètent le plan. En parallèle, une évaluation environnementale stratégique du contenu du plan révisé a été réalisée. Les résultats montrent que globalement le plan révisé aura une action positive à l'égard de l'environnement et n'augmentera pas les impacts cumulatifs.

5.3 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique sur le Plan directeur du parc de la Gatineau a suscité un grand intérêt auprès de la population de la région de la capitale nationale. Près de 500 personnes ont assisté aux deux soirées de consultation publique. Les participants ont écouté avec attention les présentations et profité pleinement de la période allouée pour exprimer leurs commentaires et poser des questions.

Lors des soirées de consultation publique, un questionnaire a été remis aux participants afin de sonder leurs opinions sur les propositions du plan. Le questionnaire était également disponible en ligne pour le public à partir du site Web de la CCN. Il comportait six questions abordant les principales propositions du Parc. L'annexe 6 présente le questionnaire.

À la suite des deux soirées de consultation publique, la CCN a reçu plus de 250 commentaires, comprenant 97 courriels, 63 lettres, 84 questionnaires (26 remplis à la main et 58 en ligne), provenant tant d'organismes que d'individus. Parmi les lettres et courriels, 117 proviennent de particuliers et 43 d'organismes ou associations. Le tableau 1 illustre le nombre de documents écrits (lettres et courriels) provenant d'organismes. La liste des organismes apparaît à l'annexe 5.

TABLEAU 1
NOMBRE D'ÉCRITS REÇUS PAR ORGANISME

ORGANISME	NOMBRE DE DOCUMENTS ÉCRITS
Club et association de motoneige	19
Groupe de promotion de l'escalade	5
Groupe de promotion du vélo de montagne	1
Groupe pro-environnement	4
Association de résidents	2
Groupes de randonneurs pédestres et de ski de fond	6
Institution de promotion touristique	1
Ministère	1
Municipalité	4
TOTAL	43

En général les commentaires visaient certaines propositions spécifiques (ex. : escalade), sans remettre en question les objectifs stratégiques proposés pour le plan.

5.3.1 COUVERTURE MÉDIATIQUE

Les médias électroniques et écrits ont suivi assidûment le processus. Il y a eu deux cycles de couverture médiatique pour les consultations publiques. À la mi-octobre, les médias de la région ont été invités par la CCN à une rencontre où l'ébauche finale du plan directeur proposé leur a été présenté. Des représentants de la CCN et du consultant étaient sur place pour répondre à leurs questions. Cette initiative a généré sept articles dans les journaux quotidiens et communautaires de la région, incluant quatre éditoriaux et trois lettres à l'éditeur. Seize reportages à la radio et sept à la télévision ont aussi abordé le sujet.

Neuf médias de la région se sont déplacés pour assister aux deux soirées de consultations publiques. Cinq articles dans les journaux de la région, huit lettres à l'éditeur ainsi que sept reportages à la radio et quatre à la télévision ont été réalisés à la suite des consultations tenues. Les tableaux de l'annexe 4 présentent la liste des reportages et des articles parus.

5.3.2 COMMENTAIRES ET AVIS EXPRIMÉS PAR LE PUBLIC

Le public présent aux deux soirées de consultation affichait généralement des intérêts spécifiques au regard du plan directeur. Plus particulièrement, les adeptes de l'escalade, du vélo de montagne, de la randonnée pédestre et de la motoneige ont été nombreux à assister et à prendre la parole. Beaucoup moins nombreux, les groupes environnementaux étaient aussi présents. Des résidents de la région de la capitale, intéressés par le Parc, ont également participé.

Les lignes qui suivent présentent des commentaires généraux et, regroupés selon les objectifs stratégiques du plan proposé et les thèmes abordés, les commentaires émis par le public lors des soirées de consultation et dans la correspondance subséquente reçue par la CCN (courriels, lettres). Les textes en italique représentent la réponse de la CCN, indiquant la façon dont elle a tenu compte des suggestions et commentaires, dans la version finale du plan directeur.

5.3.2.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les principaux commentaires généraux et les suggestions sur le format et le contenu du plan proposé sont présentés ci-après.

- La plupart des gens et des organismes constatent le besoin d'assurer une protection adéquate du Parc et se disent en accord avec les orientations générales du plan directeur proposé qui insistent sur la conservation.
- Le plan manque d'un engagement formel et fortement exprimé qui définisse le pourquoi de l'existence du Parc (ex. : le Parc est voué à la population du Canada, etc.).

Position de la CCN

La section 1.1.1 du plan est modifiée pour tenir compte du commentaire.

- La direction des choses à accomplir est vague dans le plan. De même, il ne contient aucune information sur les coûts associés et le financement pour sa réalisation. Le budget consacré à la réalisation du plan devrait être communiqué au public.
- Un plan d'action, accompagné d'un échéancier, devrait faire partie du plan. Un tableau sommaire des actions et des objectifs du plan directeur avec des indicateurs de suivi devrait être élaboré et intégré au plan révisé.

Position de la CCN

Ces éléments sont prévus après l'approbation du plan par la CCN et se retrouvent, dans une phase suivante, à l'intérieur du plan de remise au client.

- Un plan de communication de l'évolution du plan devrait être élaboré.
- Le chapitre sur l'histoire du Parc devrait comprendre une référence aux pressions des citoyens dans les années 1930 visant à empêcher la déforestation.

Position de la CCN

Nous sommes d'accord avec ce commentaire. La partie historique du plan (chapitre 1.3) est améliorée pour mieux exprimer ces faits.

- Certains mots ou expressions devraient être mieux définis et expliqués, leur traduction améliorée (ex. : principe de précaution, sports extrêmes, capacité d'accueil des visiteurs, récréation extensive, récréation « respectueuse », etc.).

Position de la CCN

Le plan est amélioré pour tenir compte de ces commentaires.

- Une plus grande quantité de cartes thématiques devrait être intégrée au plan pour illustrer l'hydrologie, la végétation, les plantes rares, le réseau de sentiers, etc., de façon à ne pas trop charger les cartes.

Position de la CCN

Ce commentaire est intéressant. Toutefois, il est jugé que la cartographie du plan directeur répond aux besoins, l'objectif visé étant de présenter une compilation des données géoréférencées pour mieux appuyer le texte.

- Une liste des espèces rares ou menacées, avec une explication des données, devrait être jointe au plan.

Position de la CCN

La liste des espèces et de leurs habitats fera partie du plan de conservation, ceci étant trop détaillé pour le plan directeur.

- Les objectifs stratégiques du plan devraient être classifiés selon leur priorité.

Position de la CCN

Tous les objectifs stratégiques sont importants et se complètent pour la réalisation de la mission du Parc. Il est vrai que l'objectif stratégique lié à l'environnement est celui qui sous-tend tous les autres, compte tenu de l'orientation du Plan de la capitale du Canada, de l'analyse de la situation, du contexte social et des tendances nationales en matière de gestion d'espaces naturels. Lorsque nécessaire, l'ordre de réalisation de certaines propositions est identifié. De plus, le plan de mise en oeuvre, exercé suivant l'approbation du plan, a comme objectif, entre autres, d'établir les priorités des propositions.

- Le plan proposé est très équilibré mais le contrôle et l'application de la réglementation serait à améliorer dans le Parc (ex. : chien).
- Le plan va améliorer la protection du patrimoine naturel et culturel du Parc.
- Le plan proposé manquerait de techniques d'analyse formelles de politiques publiques et d'une évaluation coût-bénéfice des propositions.

Position de la CCN

Le processus d'évaluation environnementale stratégique, qui a suivi toutes les étapes de production du plan, vise à s'assurer de la cohérence de l'ensemble des propositions par rapport aux objectifs environnementaux et aux politiques corporative et gouvernementale en matière d'environnement. Quant à l'évaluation coût-bénéfice des propositions, ce travail est effectué dans le cadre de la réalisation du plan de mise en oeuvre, selon le processus de gestion de projet de la CCN.

- Le plan contiendrait des contradictions entre les orientations proenvironnement et les propositions du plan (ex. : plus d'accès, maintien de la récréation existante en opposition avec plus grand contrôle des accès et conservation).

Position de la CCN

Le plan doit tenir compte de l'ensemble des objectifs stratégiques identifiés afin de réaliser la mission du Parc. Les orientations, les propositions générales et le concept d'aménagement tentent de répartir sur le territoire les différentes fonctions. Le texte est revu afin d'apporter une meilleure explication. L'intention est de mettre la conservation en priorité tout en permettant au public de continuer à utiliser le Parc (chapitre 5.1 – Mission).

- Les notions de « tranquillité » et de « refuge » devraient être introduites dans la définition de récréation compatible.

Position de la CCN

Le texte du plan (chapitre 5.3.2) est modifié en conséquence

- La vocation « politique » du Parc est estimée non nécessaire.

Position de la CCN

La vocation politique est directement lié au mandat et à la mission de la CCN, par conséquent elle est maintenue. La vocation politique est au cœur de ce qu'est une capitale. Ceci dit, nous croyons que cette vocation doit respecter le milieu naturel dans lequel elle s'insère

- Des objectifs liés à la promotion de la santé et de la forme physique des Canadiens devraient être ajoutés au plan.

Position de la CCN

La section 5.3.2 du plan fait référence à la santé physique et mentale.

- Les nouvelles constructions dans le Parc devraient intégrer des critères d'aménagement et de construction écologiques innovateurs (ex. : toiture verte (*green roof*)).

Position de la CCN

Ce commentaire est intéressant et sera communiqué aux responsables des projets.

- Les refuges devraient être mis en valeur comme lieu d'hébergement dans le Parc.

5.3.2.2 ENVIRONNEMENT

MISSION DE CONSERVATION

Commentaires exprimés

La majorité des intervenants qui se sont exprimés se disaient en faveur des propositions visant la conservation des milieux naturels et ce, même s'ils étaient en désaccord avec le contenu de certaines propositions du plan (ex. : interdiction de l'escalade). Certains ont tenu à affirmer que le Parc devrait demeurer en priorité une aire naturelle protégée et que les efforts de conservation d'aujourd'hui permettront de maintenir demain une récréation de plein air de qualité. Des personnes affirmaient que l'intégrité écologique devrait être la principale priorité à poursuivre. Pour plusieurs, le Parc n'est pas un terrain de jeux mais un espace voué à la nature et à

l'expérimentation en solitaire des milieux naturels. Des personnes se disent préoccupées de la qualité de l'environnement du Parc dans l'avenir. Une mission de lieu de récréation proenvironnementale voué à l'expérience de nature sauvage a été suggérée pour le Parc.

D'autres mentionnaient que la mission de conservation pouvait très bien se mettre en place sans pour autant ériger une clôture autour du Parc. Même si l'orientation de conservation du plan est estimée être un pas dans la bonne direction, son approche est jugée trop drastique. Des individus ont désavoué la mission proposée du Parc centrée sur la conservation des milieux naturels qu'ils jugent illusoire et contre-productive dans le contexte de la capitale. L'emphase sur la conservation est estimée trop grande. L'interdiction d'activités empêchera l'appréciation des milieux naturels. Le Parc ne peut être considéré comme un « aquarium ». Le Parc est jugé comme une composante intégrale de la vie sociale et récréative de la région, voire un parc péri-urbain ou urbain.

Par opposition, d'autres, comme la Société de la nature et des parcs du Canada, section vallée de l'Outaouais (SNPC, OV)², sont d'avis que la mission proposée met en fait une emphase prioritaire sur la récréation au détriment de la conservation, contrairement à ce qui est prescrit dans le Plan de la capitale du Canada, 1999. Pour certains, le plan n'aidera pas à la conservation étant donné le laisser faire constaté pour les routes dans le Parc, le grand nombre d'activités, la récréation encouragée dans les zones de conservation (ex. : sud du lac des Loups) ou l'emphase trop grande placée sur le développement commercial. La SNPC souligne que les développements entendus ou sous-entendus dans le plan laisseront peu d'endroits inutilisés et rapprocheront le Parc d'un parc urbain ou péri-urbain. Elle propose de recentrer la mission du Parc sur la conservation de la diversité de la nature et sur une utilisation équitable et écologiquement durable des ressources, compatible avec la préservation de l'intégrité écologique du Parc.

Position de la CCN

À la suite de l'analyse de la situation actuelle du Parc, des inquiétudes sur la santé des écosystèmes, de l'évolution de la pratique des activités récréatives, des nouvelles approches en matière de gestion des espaces naturels, des tendances économiques et sociales de la région, des orientations du Plan de la capitale du Canada, la CCN considère que la mission de conservation définie pour le Parc s'avère essentielle pour assurer un avenir durable et de qualité, tant aux écosystèmes naturels, aux paysages culturels que pour l'expérience récréative vécue au Parc. À cette fin, la conservation doit demeurer une mission prioritaire du Parc afin de garantir aux générations futures l'accès dans la capitale à une aire de patrimoine naturel préservée. Aussi, le développement des activités actuelles ou nouvelles sera limité pendant la période de préparation du plan de conservation (5.3.2.5).

² Canadian Parks and Wilderness Society, Ottawa Valley section (CPWS, OV), un organisme national impliqué dans la conservation des milieux naturels et des parcs.

PLAN DE CONSERVATION

Commentaires exprimés

Plusieurs intervenants et organisations ont souligné que l'élaboration d'un plan de conservation s'avère une idée judicieuse. Par contre, certains s'interrogent sur le délai prescrit pour son élaboration qui est jugé trop long (une année suffirait) ou trop court selon le cas. Parmi ceux-ci, la SNPC estime que l'instauration de mesures intérimaires de conservation serait nécessaire jusqu'à ce que le plan de conservation soit finalisé de même que de définir des objectifs précis ou des cibles au plan de conservation. Elle souligne également le besoin pour sa réalisation d'établir le plus vite possible un agenda de recherche et de rencontre avec des scientifiques reconnus et d'impliquer des agences gouvernementales ayant une expérience en conservation comme Parcs Canada. La participation du public à son élaboration a également été souhaitée par quelques-uns.

Des intervenants ont souligné que le plan proposé ne donnait pas de priorités d'actions à entreprendre, de menaces à tenir compte et de mesures de mitigation à prévoir. Le plan devrait contenir des précisions sur le rôle d'un comité aviseur qui devrait être formé pour encadrer la réalisation du plan de conservation. Ce comité aurait un rôle essentiel étant donné les ressources et les expertises de la CCN jugées limitées. Le plan de l'offre de services récréatifs devrait en outre être lié au plan de conservation.

Position de la CCN

L'élaboration d'un plan de conservation est importante en vue de développer un outil de connaissance et de gestion qui garantisse la préservation des écosystèmes naturels significatifs du Parc. La CCN maintient dans le plan révisé (chapitres 5.3.1.1 et 5.3.6.4) qu'elle s'emploiera, dans les trois prochaines années, en partenariat avec des conseillers scientifiques sélectionnés et d'autres collaborateurs, à réaliser ce plan. Le rôle d'un comité aviseur sera défini lors des premières étapes du projet de plan de conservation. Le plan de recherche existant sera révisé en fonction du plan de conservation, comme prévu au chapitre 5.3.6.5. Le plan précise aussi au chapitre 5.3.2.5 que le développement des activités de récréation actuelles ou nouvelles sera limité pendant l'élaboration du plan de conservation. De plus, l'élaboration du plan de l'offre de services récréatifs (chapitre 5.3.2.5) sera faite suivant la réalisation du plan de conservation afin de coordonner les données et les observations et harmoniser les recommandations.

CONNEXION ÉCOLOGIQUE ET COULOIRS VERTS

Commentaires exprimés

Plusieurs intervenants se disent en accord avec la protection des connexions écologiques du Parc. Certains jugent qu'il faudrait même étendre les limites du Parc vers l'ouest (Onslow) pour garantir de meilleurs liens écologiques. D'autres soulignent que les municipalités devraient être mises à profit pour protéger les terrains naturels adjacents au Parc, passant sur leur territoire, en y interdisant tout développement urbain. Les couloirs verts passant sur les terrains de

la ferme Moore, le long du ruisseau Breckenridge, et par le terrain de golf Larrimac sont suggérés à titre de connexion écologique à intégrer au Parc. Selon la SNPC, des couloirs de dispersion et des traverses pour la faune devraient être prévus le long du futur boulevard McConnell-Laramée (ex. : tunnel ou surélévation de la chaussée) étant donné que la connexion avec le corridor Champlain est située au sud du boulevard prévu. D'autres souhaitent la même chose pour le boulevard Saint-Raymond.

Position de la CCN

Le plan précise, au chapitre 5.3.1.2, la nécessité d'établir et de préserver les connexions écologiques et les couloirs verts, et identifie les municipalités et les propriétaires privés comme partenaires à la réalisation de cet objectif. Le partenariat avec des organismes est une bonne suggestion et le plan est modifié de façon à en tenir compte. Les corridors mentionnés sont indiqués à la cartographie des secteurs.

Un passage sous le boulevard McConnell-Laramée est prévu pour la circulation de la faune.

MILIEUX RIVERAINS ET PLANS D'EAU

Commentaires exprimés

Des personnes font valoir que les milieux riverains des lacs Meech, Kingsmere et Philippe mériteraient une plus grande protection. Un suivi des facteurs de dégradation des plans d'eau et de leur état de santé est suggéré. La CCN devrait s'engager à collaborer avec la municipalité de Chelsea à la protection du lac Meech. Le lac Mousseau devrait être ouvert au public.

Position de la CCN

Cette suggestion se retrouve comme proposition pour les lac Philippe et Meech sur la cartographie des secteurs. Le lac Mousseau demeure fermé au public pour des questions de sécurité et contribue ainsi à la vocation politique du Parc. La CCN réalise le suivi des lacs selon des protocoles établis.

5.3.2.3 RÉCRÉATION

RÉCRÉATION RESPECTUEUSE

Commentaires exprimés

Des intervenants, particulièrement la SNPC, ont souligné que cette expression devait être mieux explicitée et référer aussi à la qualité de l'expérience récréative et non seulement à l'environnement. Selon la SNPC, l'expression « récréation compatible » semble plus appropriée. Il faut encourager des usages à faible impact, non motorisés, ainsi que des activités qui favorisent l'éducation à l'environnement naturel. Tout de même, certains se demandent, par exemple, en quoi la motoneige et l'escalade ne sont pas respectueux de l'environnement ?

Des personnes soulignent qu'il est important de limiter l'éventail et l'étendue des activités dans le Parc afin d'en préserver le patrimoine naturel. Seulement les activités exigeant le minimum

d'infrastructures devraient être autorisées. Une perspective d'ensemble des usages récréatifs du Parc serait nécessaire. La SNPC souligne, qu'indépendamment du zonage, un meilleur système d'évaluation de l'acceptabilité des activités récréatives, basé sur leur impact réel, devrait être mis en place. Les activités motorisées hors route devraient être exclues tandis que les activités non compatibles devraient être déplacées. Seules des expériences récréatives de qualité et respectueuses devraient être offertes.

D'autres, comme le Club Skinouk³ (Relais Plein-Air), souhaitent développer le potentiel des activités récréosportives (ex. : randonnée pédestre, vélo de promenade, raquette, ski de fond, patins à roues alignées) et les concentrer dans le secteur sud-est du Parc (Gamelin à Mont-Bleu) qui possède une grande capacité d'accueil avec les infrastructures nécessaires (ex. : stationnement). Entre autres, ils demandent l'aménagement de nouveaux sentiers pédestres et de raquettes entre le Relais et la mine Forsyth, l'agrandissement du réseau existant avec une boucle de 5 km pour des activités récréosportives de calibre national, le réaménagement de sentiers existants dans le secteur (nos 22, 26 et 29) et de la mine Forsyth en attrait touristique.

Position de la CCN

Le texte du chapitre 5.3.2 du plan est amélioré de façon à préciser la notion « respectueuse » et à accorder plus d'importance à l'aspect éducatif. Cet aspect est également couvert dans le chapitre 5.3.5.6. Les éléments soulevés au deuxième paragraphe sont inclus au plan (chapitre 5.3.2). L'escalade et la motoneige sont traités plus loin. Le secteur du Seuil peut recevoir des activités récréatives. L'examen de toute nouvelle activité devra se faire en fonction du plan de conservation (5.3.2.5) et de l'intensité des activités récréatives souhaitée, comme précisée par les paramètres de gestion identifiés aux tableaux de zonage. Les activités de vélo de montagne de compétition ou de ski de fond de compétition ne sont pas encouragées dans le Parc, à moins qu'elles ne nécessitent aucune nouvelle infrastructure s'y adressant spécifiquement (5.3.2.9). Le plan d'offre de services récréatifs prévu en 5.3.2.7 viendra apporter des précisions une fois que le plan de conservation sera en application.

ESCALADE

Commentaires exprimés

Plusieurs intervenants et groupes d'utilisateurs de l'escalade ont exprimé leur profond désaccord avec la proposition d'interdire leur activité sur les parois de l'escarpement d'Eardley jusqu'à la réalisation du plan de conservation. Le manque de justification scientifique et d'études sur les impacts réels de l'activité sur les parois, que les usagers estiment faibles à comparer à d'autres activités, la superficie réduite de la paroi impliquée (moins de 3 % selon certains), la sensibilité proenvironnementale reconnue des grimpeurs, la nature bénéfique de

³ Le Club Skinouk est un organisme local impliqué dans le développement du ski de fond, du vélo de promenade et de montagne, qui chapeaute le Relais Plein-Air et qui opère à partir du complexe sportif Mont-Bleu à Gatineau.

l'escalade pour la santé, son aspect « écotourisme » et les retombées favorables à la région, la localisation stratégique de l'escarpement et l'absence d'alternative de parois dans la région, la valeur historique et traditionnelle de l'escalade dans le Parc (50 années de pratique), la volonté des organisations de grimpeurs de s'impliquer, en partenariat avec la CCN, dans l'autorégulation, la surveillance, l'éducation des usagers et dans la connaissance des écosystèmes des parois sont les principaux arguments invoqués pour appuyer cette position. Pour plusieurs, l'interdiction va encourager l'utilisation informelle des parois par les grimpeurs. La solution résiderait dans l'implication des usagers dans le contrôle de l'activité et dans le lever de l'interdiction le temps que des solutions soient mises en place. Une pétition de 250 noms a été déposée par l'organisme *Gatineau Access and Conservation Working Group* en appui de ce désaveu.

Par contre, un certain nombre d'intervenants se sont dits en accord, considérant la sensibilité des écosystèmes de l'escarpement et les orientations de conservation intégrale rattachées à ce secteur.

Le Club Alpin du Canada, section Ottawa (CAC), organisme national reconnu d'escalade et d'alpinisme, admet que l'activité a des impacts sur les écosystèmes des parois de l'escarpement d'Eardley, qu'elle doit être encadrée et que la CCN a la responsabilité de gérer le Parc en conformité avec les lois et normes environnementales. Le CAC souhaite être, auprès de la CCN, le représentant de la communauté des grimpeurs et le partenaire privilégié sur une base continue pour assurer une pratique responsable sur le plan environnemental. Il suggère à la CCN :

- d'adopter une approche équilibrée à l'égard de l'escalade, qui considère tant l'accès que la protection de l'environnement des parois;
- d'établir une coopération avec le CAC en ce sens;
- de traiter officiellement l'escalade comme une activité reconnue lorsque bien contrôlée par une saine gestion environnementale, des pratiques respectueuses et une éducation continue des grimpeurs.

Le CAC propose aussi des collaborations immédiates pour mieux connaître et atténuer l'impact de l'activité ainsi que des actions à court terme pour informer la communauté des grimpeurs de la capitale (ex. : programme de communication, code de conduite, etc.).

Position de la CCN

Compte tenu de la présence de cette activité sur l'escarpement et du type d'expérience qu'elle procure, l'escalade pourrait être maintenue sur un nombre réduit de parois pendant la durée de préparation du plan de conservation, de façon à minimiser les impacts environnementaux sur les habitats fragiles. Afin de réaliser cet objectif, les étapes suivantes seront entreprises :

- *Dès l'approbation du plan directeur, la CCN souhaite poursuivre une démarche, en partenariat avec les représentants d'un regroupement de groupes d'intérêts reconnus, en vue de conclure une entente d'ici septembre 2005. Cette entente comprendra les paramètres de la pratique de l'escalade sur l'escarpement, soit la*

réduction du nombre de parois, l'accès aux parois, la période de pratique, le contrôle de l'activité et tout autre paramètre jugé nécessaire. Cette entente serait en vigueur jusqu'à la mise en application du plan de conservation.

- *Faute de pouvoir en venir à une entente sur une pratique réduite, la CCN imposera un arrêt temporaire de l'activité dès septembre 2005, jusqu'à la mise en vigueur du plan de conservation.*
- *Les deux scénarios impliquent que le plan directeur soit modifié selon les résultats du plan de conservation.*

MOTONEIGE

Commentaires exprimés

Des intervenants, parmi lesquels 19 organismes de motoneige de l'Ontario et du Québec, dont les fédérations québécoise et ontarienne des clubs de motoneige, et les clubs de motoneige de la région Outaouais et de l'Ontario (voir la liste des organismes à l'annexe 5) qui utilisent les pistes, ont exprimé leur opposition à la proposition de bannir la motoneige d'ici les cinq prochaines années. Selon eux, aucune étude ni donnée ne prouve que la motoneige entraîne un impact négatif sur le milieu naturel. Le caractère saisonnier et temporaire (huit semaines/année) de l'activité qui réduit les impacts possibles, le peu d'infrastructures nécessaires, l'importance des pistes localisées dans le Parc pour l'accès au réseau québécois de motoneige, les retombées économiques substantielles pour les collectivités rurales durant l'hiver, l'accès facilité aux paysages naturels hivernaux, la convivialité et la popularité de l'activité pour les personnes de tous âges ainsi que l'amélioration technologique des motoneiges (plus silencieuse, moins polluante) sont quelques-uns des arguments mis de l'avant pour remettre en question cette proposition. Les opposants soulignent également que les pistes sont situées dans le secteur le moins achalandé et qu'elles utilisent des routes existantes. De plus, les alternatives de trajets à l'extérieur du Parc seraient coûteuses et difficiles à aménager, sans parler de la perte des investissements consentis pour les sentiers existants. Les clubs de motoneige de l'Outaouais, qui gèrent les pistes, possèdent leurs propres patrouilleurs qui veillent à la sécurité et à la bonne conduite des utilisateurs. D'autres parcs auraient récemment accepté de réintroduire les motoneiges.

À l'opposé, certains ont exprimé leur accord avec la volonté de bannir la motoneige à l'intérieur d'un délai de temps variable (à partir de maintenant jusqu'à cinq ans). Cette position s'appuie généralement sur l'assertion que la récréation motorisée hors route est considérée non compatible avec la mission du Parc et que la motoneige est estimée avoir des répercussions défavorables sur la faune et la qualité de l'expérience récréative non motorisée.

Position de la CCN

Compte tenu de la mission du Parc, de l'importance de sa vocation de conservation et du choix de privilégier les activités récréatives respectueuses de l'environnement naturel, des tendances canadiennes récentes relatives à l'abandon de cette activité dans les parcs de

conservation, la CCN maintient la proposition visant le retrait graduel de toute activité récréative motorisée (5.3.2.12). L'activité de motoneige est incompatible avec la vocation de conservation du Parc et avec le choix des types d'expériences récréatives à offrir aux visiteurs. La CCN est disposée à travailler avec les associations pour les aider à identifier des routes alternatives à l'extérieur du Parc.

AUTRES VÉHICULES MOTORISÉS HORS ROUTE

Commentaires exprimés

Des participants sont venus exprimer leur mécontentement à l'égard du bruit causé par les modèles réduits (avions téléguidés) dans la vallée du ruisseau Meech. L'interdiction de cette activité reçoit un accueil favorable.

D'autres ont souligné la nécessité d'interdire les embarcations motorisées sur les plans d'eau, sauf pour les résidents de la rive est du lac Meech et le personnel du Parc (surveillance). Une inspection des embarcations devrait être faite pour prévenir l'implantation de plantes aquatiques nuisibles (ex. : myriophylle à épis).

Il est suggéré d'interdire les activités de randonnées motorisées hors route dans le Parc et de mieux surveiller leur présence informelle (ex. : motoquad), particulièrement dans le secteur ouest.

D'autres intervenants ont cependant souhaité avoir une reconnaissance officielle des activités motorisées hors route.

Position de la CCN

Les véhicules tout-terrain sont déjà interdits dans le Parc. Cette activité ne rencontre pas les objectifs visés en matière de récréation, soit des activités respectueuses de l'environnement naturel, et n'en est pas une d'observation ou de contemplation. Cette interdiction est maintenue, de même que pour l'ensemble des activités motorisées (ex. : motomarine). Compte tenu de la présence de chalets du côté nord du lac Meech, une mesure intérimaire est prévue : les moteurs des embarcations devraient graduellement être remplacés par des moteurs moins puissants, par exemple ceux dotés d'une force de moins de 10 chevaux. À plus long terme, le plan propose de travailler avec l'Association du Lac Meech et les autorités compétentes afin d'éliminer complètement les bateaux à moteur.

VÉLO DE MONTAGNE

Commentaires exprimés

Des personnes ont mentionné que le plan proposé n'exprime pas clairement ses intentions à l'égard du vélo de montagne. Certains se demandent si cette activité va pouvoir continuer sur des sentiers aujourd'hui fréquentés par les adeptes (ex. : sentiers n^{os} 1, 15 et 30). Le vélo de montagne devrait être possible sur les sentiers n^{os} 1, 24, 50, 52 et 53. D'autres sont d'avis qu'il est inapproprié de concentrer les activités de vélo de montagne au Camp Fortune puisque les impacts y seront maximisés. De plus, le réseau à cet endroit ne répondrait pas à la demande des usagers (distance restreinte et niveau de difficulté). Des personnes sont contre l'interdiction du vélo

de montagne étant donné que cette activité est considérée comme non polluante, silencieuse et d'un impact équivalent à la randonnée pédestre. Un réseau de sentiers exclusivement dédié à cette activité devrait être développé. Selon l'Association de vélo de montagne de la capitale nationale (AVMCN⁴), les conflits entre les usagers de vélo de montagne et les autres utilisateurs des sentiers pourraient être résolus avec une meilleure approche de gestion (maintenance, design), des mesures de mitigation appropriées et une éducation de l'ensemble des usagers des sentiers. Le vélo de montagne n'aurait pas d'impact environnemental plus grand que les autres usages des sentiers. L'implication de groupes d'usagers comme l'AVMCN et l'Association internationale de vélo de montagne (AIVM) serait à explorer pour la gestion, la maintenance et le design des sentiers.

Par opposition, des intervenants ont souligné leur accord à concentrer le vélo de montagne au Camp Fortune et à limiter les sentiers accessibles à cette activité étant donné l'incompatibilité avec la randonnée pédestre et son impact environnemental. Un meilleur contrôle de la vitesse permise et de l'usage des sentiers par les vélos de montagne est souhaité.

Position de la CCN

Le vélo de montagne est autorisé lorsqu'il est pratiqué selon la réglementation, soit sur les sentiers autorisés et de façon respectueuse suivant le code d'éthique. Il peut favoriser la découverte et l'apprentissage du milieu naturel. Cette façon de pratiquer l'activité est conforme au mandat de la CCN et à l'importance du Parc comme lieu de découverte du milieu naturel canadien. Une meilleure explication de cette position sera apportée au Plan. Le site privilégié pour pratiquer l'activité d'une façon plus compétitive est le Camp Fortune. Cette orientation est maintenue. Les sentiers nos 15 et 30 demeurent accessibles, de même que la majorité du sentier no 1. La fermeture de la partie du sentier no 1 se trouvant dans la zone de conservation intégrale sera évaluée dans le contexte des résultats du plan de conservation. Cette proposition est donc révisée.

La gestion des sentiers du Parc, incluant la détermination des types d'utilisateurs (pédestre seulement ou vélo et pédestre) relève de décisions de gestion, dans la mesure où elles sont conformes au plan directeur. Le plan d'offre de services récréatifs (chapitre 5.3.2.7) permettra d'analyser la pertinence de prévoir des sentiers dédiés uniquement au vélo de montagne. L'implication de divers groupes à la gestion des activités est prévue au plan (chapitre 5.3.3.6).

VÉLO DE PROMENADE

Commentaires exprimés

Le vélo de promenade est considéré comme une activité écologique, non polluante, qui cadre bien avec la mission du Parc. Il faudrait ajouter au plan que ce type de vélo est encouragé sur les promenades. Certains suggèrent de fermer les promenades du Parc

⁴ National Capital Mountain Bike Association (NCMBA) et International Mountain Bike Association (IMBA), deux organismes impliqués dans la promotion du vélo de montagne.

au trafic motorisé plus longtemps les fins de semaine (jusqu'à 13 h) afin de permettre aux randonneurs à vélo de pouvoir profiter du Parc en toute quiétude. La fermeture en permanence de la promenade Fortune au trafic motorisé a également été demandée.

L'organisme Chelsea Nordiq⁵ souhaite que la boucle nord de la promenade de la Gatineau (entre P8 et P9) soit améliorée (ex. : *resurfacement*, éclairage à longueur d'année, neige artificielle, etc.) pour la pratique du vélo de promenade, le ski, le patin à roues alignées, la course et le ski de fond.

Position de la CCN

Les promenades sont conçues pour que les Canadiens découvrent l'environnement naturel du Parc et les paysages culturels, et qu'ils accèdent aux différents sites. Le plan directeur propose, au chapitre 5.3.6.8, l'élaboration d'un plan de transport vert, selon les orientations générales qu'on retrouve au chapitre 8.3.3. Les orientations du plan directeur militent en faveur d'autres moyens que la seule utilisation de l'automobile individuelle pour accéder aux sites du Parc. Le plan de transport vert offrira l'analyse nécessaire à la prise de décision, entre autres, pour la question de la fermeture permanente ou temporaire d'une promenade ou de certaines de leurs parties. Les promenades ne sont d'ailleurs utilisées qu'occasionnellement pour les randonnées non motorisées (ex. : dimanche matin). La planification de ce programme relève de la gestion du Parc.

Certains types d'aménagements suggérés ne contribuent pas à améliorer l'expérience récréative privilégiée pour les visiteurs du Parc. Cette expérience est centrée sur la découverte du milieu naturel, dans un parc de conservation, Ainsi, l'éclairage de sentiers ou de routes ou l'utilisation de neige artificielle ne sont pas considérés pertinents.

RANDONNÉE PÉDESTRE ET SKI DE FOND

Commentaires exprimés

La randonnée pédestre répond aux valeurs de récréation respectueuse inscrites dans le plan. Se disant en accord avec les propositions du plan, des clubs de randonnée pédestre de la capitale, comme le Club de randonnées d'Ottawa et l'Association des sentiers de Rideau-Ottawa⁶, ont tenu néanmoins à mentionner que la randonnée pédestre en petits groupes, vouée à l'exploration, devrait être autorisée dans les zones de conservation (C1, C2), étant donné l'impact réduit de cette activité et le code d'éthique de leurs membres face à l'environnement naturel. Le contraire pourrait affecter les activités des clubs de randonneurs pédestres de la région qui n'auraient dorénavant accès qu'à 25 % de la superficie du Parc qui n'offre pas, selon eux, le cadre souhaité pour une expérience isolée de nature sauvage. Les sentiers informels de randonnée ne devraient pas être cartographiés, ni mentionnés, pour préserver leur cachet et leur faible utilisation. L'accès à ce type de sentiers devrait cependant

⁵ Chelsea Nordiq est un organisme de Chelsea impliqué dans la promotion de la randonnée en vélo, pédestre et de ski de fond.

⁶ Ottawa Rambling Club et Ottawa Rideau Trail Club, deux organismes locaux impliqués dans la randonnée pédestre et le ski de fond.

demeurer possible. Certains sentiers qualifiés « informels » détiennent une valeur historique, particulièrement dans le secteur ouest (ex. : « sentier des anciens garde-feu », « sentier des premières nations »). Ces sentiers devraient être considérés comme non entretenus au lieu « d'informels », et l'accès devrait demeurer autorisé.

Les activités n'ayant aucun impact ne devraient pas être limitées dans le Cœur du parc. Les adeptes de ski de fond et de raquette hors piste (piste non balisée et non entretenue) font valoir que ces activités devraient être permises dans les zones de conservation étant donné l'impact presque nul de leur usage. Des organisations comme Chelsea Nordiq et Cross-Country Canada⁷, district de la capitale nationale, font d'autre part valoir l'importance locale et nationale du réseau des pistes de ski de fond du Parc. Ils invitent la CCN à aménager en priorité un réseau de pistes de ski de fond de compétition de haut niveau avec des infrastructures adéquates (ex. : stationnement, bâtiments de services). Chelsea Nordiq souhaite que le réseau homologué des pistes de compétition de Camp Fortune soit restauré et que certains ajouts (ex. : boucle de 5 km, amphithéâtre, éclairage, signalisation, etc.) soit réalisés pour accroître les facilités du ski de fond de compétition.

Position de la CCN

Afin de garantir la protection des habitats naturels, les sentiers informels seront éliminés, comme prévu au chapitre 5.3.1.8 et dans les propositions des secteurs. Par contre, la marche individuelle hors sentier demeure possible dans toutes les zones, incluant les zones C1 et C2, dans la mesure où des marques et des dommages permanents ne sont pas créés par l'usage répété des marcheurs et qu'il n'existe aucune contre-indication environnementale (ex. : habitat faunique à protéger).

Le type d'expérience privilégié dans le Parc, en accord avec sa mission, se procure à l'aide d'activités récréatives respectueuses de l'environnement naturel et visant une meilleure appréciation des milieux. Malgré la place historique du ski de fond dans le Parc, la pratique de cette activité sous forme de compétition ne doit pas entraîner l'implantation de nouvelles infrastructures s'y adressant spécifiquement (5.3.2.9).

SPORTS EXTRÊMES

Commentaires exprimés

Des intervenants ont souligné que les sports extrêmes devraient être mieux définis dans le plan.

Position de la CCN

Le texte du plan est amélioré en conséquence, définissant mieux cette notion et expliquant que ce type d'activité n'est pas autorisé dans le Parc car elle ne répond pas à sa mission.

⁷ Cross-Country Canada est un organisme national impliqué dans la promotion du ski de fond et de la compétition.

5.3.2.4 INTÉGRATION RÉGIONALE

PARC DE CONSERVATION DE LA CAPITALE

Commentaires exprimés

Le positionnement du « parc de conservation de la capitale » suscite des interrogations car l'affiliation à la capitale le lierait trop au développement de cette dernière. La SNPC suggère d'opter pour un positionnement plus « national », en ligne avec la réalité d'une aire naturelle protégée comprise dans les stratégies canadienne et québécoise sur la biodiversité et les aires protégées. Pour les autres, la mission de conservation et la complémentarité du Parc dans l'offre récréative régionale sont une erreur. Les menaces majeures sont les routes (circulation motorisée) et l'encerclement urbain, le Parc se devant de demeurer tel quel, accessible. D'autres font valoir que le Parc fait partie intégrante de la vie sociale et récréative de la capitale et qu'un parc de conservation serait illusoire (Relais Plein-Air). Les parties sud du Parc (secteur du Seuil) devraient avoir un rôle de parc urbain, voué à l'agrément du public, étant donné leur grande proximité et accessibilité ainsi que le haut degré de transformation de leurs milieux naturels. Des intervenants soulignent que le Parc ne devrait pas être orienté vers le tourisme, même s'il n'est pas souhaitable qu'il soit un parc de conservation.

Position de la CCN

Le parc de la Gatineau fait partie de la capitale, en ce sens qu'il permet de protéger et de faire connaître aux Canadiens et visiteurs, à même la capitale, les milieux naturels d'une partie du pays ainsi que les valeurs canadiennes associées à la conservation du patrimoine naturel et à la qualité de l'environnement. Le mandat de la CCN, bien défini dans la Loi sur la capitale nationale, est clair et renvoie à ces aspects. Le lien du Parc doit donc s'établir en priorité avec les fonctions de la capitale. Par ailleurs, les vocations des différents secteurs du Parc varient, et en ce sens, les secteurs du Seuil et des Promenades, les plus près des bassins de population, ont une vocation d'accueil et de récréation plus prononcée que les autres, tout en contribuant aux messages de conservation privilégiés pour le Parc.

ROUTE ET TRANSPORT

Commentaires exprimés

Plusieurs intervenants jugent qu'il y a trop de routes et de circulation automobile dans le Parc. Certains suggèrent de fermer des routes et de « renaturaliser » l'emprise ou, à tout le moins, de réduire le trafic motorisé, particulièrement dans les parties non développées du Parc. Le réseau routier est estimé responsable de dommages cumulatifs plus considérables sur l'environnement que bien des activités récréatives que le plan propose de prohiber.

D'autres jugent contradictoire, eu égard aux objectifs environnementaux, la réalisation du projet du boulevard McConnell-Laramée et le remettent en question.

Les commentaires à l'égard du plan de transport vert sont relativement favorables. Cependant, quelques intervenants, dont la SNPC, estiment que l'ajout d'un délai pour sa réalisation est nécessaire. Selon cette dernière, l'idée qu'aucune nouvelle route ne sera autorisée dans le Parc devrait être exprimée clairement dans le plan. Elle est aussi d'avis que le plan devrait analyser le réseau routier dans son entièreté, sur un horizon 50 ans, en considérant la croissance urbaine en périphérie qui influencera la demande pour la construction de nouvelles routes.

Durant les périodes de grande fréquentation, l'instauration de navettes à partir des noyaux urbains périphériques (ex. : Wakefield, Chelsea, etc.) serait une solution à explorer. L'utilisation des promenades par les navetteurs quotidiens devrait être découragée. Le transport en commun (autobus) est également à implanter.

À l'opposé, des intervenants considèrent qu'il manque d'accès dans les secteurs ouest du Parc, moins bien nantis à cet égard. D'autres s'interrogent sur la nécessité de limiter le transport automobile dans le Parc étant donné que le transport en commun n'est pas au point et que des alternatives restent à être mises en place. Le réseau routier offre un accès aisé et convivial au Parc, accessible à toute la population, particulièrement aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

En termes de sécurité, des intervenants estiment que la vitesse sur les routes du Parc devrait être réduite. D'autres soulignent que le marquage de bandes cyclables sur les routes du Parc augmenterait la sécurité des utilisateurs du vélo de promenade.

Le ministère des Transports du Québec demande à ce qu'aucune restriction entravant la construction de la future autoroute 50 dans le corridor prévu dans le Parc n'apparaisse au plan.

Les véhicules d'entretien du Parc devraient être mus par un combustible écologique ou utiliser une technologie alternative ou à faible émission de polluants.

Position de la CCN

Les propositions du plan liées au transport indiquent que lorsque des routes ne seront plus nécessaires, la CCN procédera à la « renaturalisation » des emprises (6.2.6.3). Le secteur du lac la Pêche est particulièrement touché par cette proposition. Cependant, dans certains cas, les routes traversant le Parc, essentielles pour le développement régional, demeurent. Le boulevard McConnell-Laramée fait partie de ces routes jugées essentielles. Toutes les études ont été réalisées dans les dernières années afin qu'un tracé de moindre impact pour le milieu naturel soit identifié et approuvé. De nombreuses mesures d'atténuation sont prévues et font partie de l'approbation donnée par la CCN pour le tracé retenu.

Le plan de transport vert proposé au chapitre 8.3.3 analysera des modes de transport alternatif à l'utilisation de l'automobile. Il devra contenir des recommandations qui optimisent l'accès au Parc et les déplacements du public avec des moyens autres que l'automobile et qui respectent sa mission ainsi que les engagements nationaux et internationaux du Canada en matière d'environnement.

La politique visant à ne plus fragmenter le Parc par la création de nouvelles routes locales ou régionales est précisée en ajoutant que le projet d'autoroute A-50 ne pourra se réaliser sur les terrains du Parc s'il fragmente les milieux naturels.

L'ouest du Parc est jugé comme étant suffisamment desservi par la route Eardley-Masham, compte tenu des secteurs d'activités du Parc.

CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

Commentaires exprimés

Des intervenants se disent en désaccord avec l'idée d'augmenter le nombre de centres d'accueil des usagers et des visiteurs. Certains remettent en question l'idée d'implanter des postes d'accueil secondaires (ex. : Lusville) qui accroîtront les accès et l'achalandage en contradiction avec la conservation des milieux naturels du Parc. Aucune étude ne permettrait de justifier un tel besoin. Certains soumettent que l'agrandissement des stationnements existants pourrait répondre au besoin alors que d'autres considèrent plutôt la fermeture de stationnements jugés trop nombreux. La suggestion de désigner des accès secondaires pour des usages locaux est formulée. D'autres, comme l'Association des propriétaires de Kingsmere, appuient l'idée d'implanter d'autres accueils qui permettent de mieux contrôler l'accès et l'usage, et limiter les impacts. L'organisme ajoute que l'assurance de ne pas agrandir les aires de stationnement existantes serait conséquente avec cette proposition.

Position de la CCN

Au chapitre 5.4.2, le concept d'aménagement favorise la concentration des accès et services pour les activités aux visiteurs près des limites du Parc, de façon à favoriser la conservation des milieux naturels du centre. Un accueil plus structuré en des endroits précis permettra de rencontrer la mission en mettant l'accent sur la diffusion des connaissances et sur de meilleurs services d'appoint. Ces accueils permettront aussi un meilleur contrôle des activités dans le Parc. Seuls les accueils principaux sont prévus pour recevoir des infrastructures plus lourdes (ex. : bâtiment d'accueil), soit Chelsea, Gamelin et lac Philippe. Les accueils secondaires ne sont pas désignés pour l'aménagement de bâtiments mais pour des services secondaires, comme des stationnements et kiosques d'interprétation. Pour la plupart, les accueils secondaires proposés (Lusville, vallée du ruisseau Meech, Wakefield, lac la Pêche, Relais Plein-air) sont désignés ainsi afin de mieux structurer ou mettre en valeur des endroits qui jouent déjà ce rôle. Certains de ceux-ci nécessiteront une analyse plus détaillée avant d'y ajouter des services. Un seul nouvel accueil potentiel est proposé et il sera aménagé seulement si un projet de mise en valeur touristique du potentiel minier est réalisé. Celui-ci se situerait au sud-ouest du Parc (Quyón). Le texte est amélioré pour mieux exprimer cette hiérarchie de points de services.

PARTENARIAT

Commentaires exprimés

Le développement de stratégies d'intégration et de partenariats avec la région devrait être inclus dans le plan.

Position de la CCN

Quelques propositions du plan préconisent le partenariat pour mieux faire valoir la mission du Parc : pour développer l'écotourisme, la recherche, le patrimoine, le transport durable (chapitre 5.3.3.3); pour promouvoir des lieux de récréation situés à l'extérieur afin de réduire les pressions exercées sur le Parc (chapitre 5.3.3.4); pour le développement et la livraison de programmes d'interprétation (chapitre 5.3.5.11).

5.3.2.5 PATRIMOINE

VALLÉE DU RUISSEAU MEECH

Commentaires exprimés

Des individus se disent opposés au développement de l'agrotourisme dans la vallée du ruisseau Meech, cette orientation étant contraire aux objectifs environnementaux du plan. Selon la SNPC, la vallée ne devrait pas être sacrifiée au développement touristique. Si tel était le cas, le mot « agrotourisme » devrait être défini pour éviter les excès liés au tourisme. La restauration des milieux naturels de la vallée est proposée par quelques-uns. D'autres, à l'opposé, sont d'accord avec cette proposition et souhaitent que la vallée soit officiellement désignée comme un paysage culturel.

Un intervenant s'interroge sur la pertinence des activités d'élevage de bétail dans la vallée. Les animaux entraîneraient une érosion des berges du ruisseau et une pollution des cours d'eau. Par ailleurs, personne ne surveillerait la conservation de la vallée.

Position de la CCN

La vallée est un endroit privilégiée pour reconnaître la part de l'agriculture et de la vie rurale dans l'histoire du Parc, de la région et du Canada. Le rôle de la CCN est important dans l'interprétation et la promotion de l'écotourisme à ce niveau. Les propositions liées à la vallée sont maintenues, incluant sa reconnaissance comme paysage culturel. Les suivis concernant des problématiques environnementales particulières à la qualité de l'eau du ruisseau continueront à se faire.

5.3.2.6 GESTION

TARIFICATION

Commentaires exprimés

En général, les intervenants privés et les organisations se disent en accord avec l'idée d'appliquer une tarification à la majorité des utilisateurs. Certains, jugeant la tarification actuelle inéquitable,

mentionnent qu'il faudrait maintenant qu'elle soit juste et raisonnable pour l'ensemble des activités. L'Association des propriétaires de Kingsmere⁸ endosse même l'idée que la tarification s'applique également aux résidents. Plusieurs formes de tarification devraient être disponibles (passe quotidienne, saisonnière, système électronique, stationnement, etc.). La tarification des automobiles devrait être prioritaire. Plusieurs personnes en faveur de la tarification soutiennent que ses revenus devraient être réinvestis expressément dans le Parc. En contre-partie, la perception de revenus auprès des touristes ou du gouvernement fédéral serait à privilégier.

D'autres cependant émettent des doutes sur la rentabilité de cette opération, étant donné les investissements et les ressources nécessaires pour son implantation et sa gestion (bureaucratie) qui, selon eux, annuleraient les bénéfices attendus. Considérant que le Parc favorise la santé de la population et qu'il est une aire naturelle publique à proximité, certains jugent que l'accès doit demeurer libre à la population et que toute forme de tarification est inappropriée. L'accessibilité des ménages à faible revenu devrait être préservée en tout temps.

Position de la CCN

La proposition est maintenue (chapitre 5.3.6.7). Lors de la mise en œuvre de cette proposition, les commentaires et suggestions exprimés seront pris en considération de façon à s'assurer que des solutions équitables soient évaluées. Des consultations se tiendront sur ce sujet au moment opportun.

STATUT LÉGAL

Commentaires exprimés

En général, les personnes ont exprimé un accord avec l'objectif de clarifier le statut légal, même si certains trouvent ambiguë la formulation. Plusieurs organisations, dont la SNPC, font valoir la nécessité de doter le Parc d'un statut légal spécifique semblable à celui d'un parc national, et que des consultations dans d'autres parcs de différentes juridictions seraient utiles pour examiner les meilleurs outils légaux disponibles. Il s'agirait d'une priorité pour l'avenir et l'intégrité du Parc. Certains vont jusqu'à dire que le Parc devrait devenir un parc national sous la responsabilité de Parcs Canada. Les changements apportés au statut légal du Parc devraient être notifiés publiquement.

À l'opposé, des organismes, comme l'Association des résidents du lac Meech⁹, se disent en désaccord avec l'idée d'établir un statut légal pour le Parc, arguant que ce dernier possède actuellement les pouvoirs nécessaires pour une saine gestion.

⁸ Kingsmere Property Owners Association (KPOA), l'association des résidents du lac Kingsmere.

⁹ Meech Lake Association (MLA), l'association des résidents du lac Meech.

Position de la CCN

La CCN reconnaît que l'encadrement légal et réglementaire peut être amélioré pour assurer, à long terme, la protection du Parc et mieux gérer l'ensemble des activités de son territoire. L'attention apportée à cet enjeu prend donc plus d'importance en modifiant la priorité d'action. Diverses options seront analysées dans la prochaine année, au lieu de la période de trois ans qui était identifiée au document de consultation (chapitre 8.3.2).

RESSOURCES

Commentaires exprimés

Généralement, les commentaires des organisations et des particuliers, indépendamment de leur allégeance pour plus de récréation ou de conservation, soulèvent le manque de ressources humaines et financières allouées pour la surveillance et le contrôle du Parc ainsi que pour la réalisation du plan. Le manque de surveillance serait particulièrement évident dans les parties ouest du Parc. Des patrouilleurs ou des agents de conservation supplémentaires sont estimés nécessaires, en nombre suffisant, et essentiels pour mieux faire appliquer la réglementation du Parc et atteindre les objectifs du plan. Un standard de deux patrouilleurs par secteur est suggéré par Écowatch. Un engagement à accroître les ressources devrait être intégré au plan. Une meilleure allocation des budgets alloués à la protection du Parc est souhaitée pour augmenter le contrôle des accès et des activités informelles.

Position de la CCN

Le plan souligne ces aspects au chapitre 5.3.6.6 et prévoit la nécessité d'assurer un meilleur contrôle de l'achalandage du Parc. L'allocation des ressources pour la mise en œuvre des propositions est déterminée par d'autres processus de la CCN, incluant le plan de mise en œuvre et les exercices de planification budgétaires annuels.

PROPRIÉTÉS PRIVÉES ET USAGE RÉSIDENTIEL

Commentaires exprimés

Des intervenants se disent en accord avec la stratégie d'acquisition des propriétés privées. Les propriétés devraient être achetées lorsqu'elles sont en vente. Un fond d'achat des propriétés devrait être constitué. Aussitôt achetées, les propriétés devraient être démolies et non louées.

D'autres soulèvent que des propriétés privées en périphérie immédiate devrait aussi faire partie de la stratégie d'acquisition pour consolider les connexions écologiques du Parc. Les propriétés situées en milieu riverain des lacs Meech et Kingsmere devraient également être une priorité. L'acquisition de propriétés privées devrait être une priorité au cours des 15 prochaines années. Des participants ont souligné la nécessité d'arrêter le développement résidentiel dans le Parc, particulièrement au lac Meech. Le laisser aller de la CCN avec les propriétés privées et les nouvelles constructions entraîne une

perte de crédibilité au processus de planification et à la gestion du Parc. Un travail avec les municipalités serait utile.

L'Association des résidents du lac Meech est d'avis que l'existence d'un petit nombre de résidents dans le Parc ne compromet pas la vision de la CCN, non plus que sa gestion. Les résidents du lac Kingsmere souhaiteraient pour leur part avoir plus d'informations sur les priorités d'acquisition et les propriétés visées. Le rôle de « gardien du parc » des résidents des enclaves résidentielles devrait être mieux intégré au plan.

Position de la CCN

La CCN maintient qu'il est important de poursuivre à long terme l'objectif d'acquérir l'ensemble des terrains dans les limites du Parc. Elle souhaite procéder aux acquisitions de gré à gré et selon les priorités identifiées au chapitre 6.2.1. Le plan est cependant ajusté afin de mieux situer cette proposition dans le document, à la section 5.3.6.1, en ajoutant un énoncé sur l'acquisition. Cette proposition s'avère importante pour mieux contrôler l'ensemble du territoire du Parc, ce qui est essentiel à sa pérennité. Le document est également modifié pour reconnaître l'apport que les résidents peuvent avoir comme groupe aidant à la sauvegarde du Parc (chapitre 5.3.5.10).

RECHERCHE

Commentaires exprimés

Il n'y aurait pas assez de recherche effectuée dans le Parc, tant sur le milieu naturel que sur la récréation et le patrimoine. Les intervenants se disent favorables à la création d'un comité aviseur, composé de scientifiques, qui travaillerait à la stratégie de recherche dans le Parc.

Position de la CCN

Le plan reconnaît, au chapitre 5.3.6.4, l'importance de consulter diverses expertises afin de mieux cerner certains enjeux particuliers, tant en environnement qu'en récréation et en patrimoine. La recherche fait également partie des propositions (5.3.2.14, 5.3.4.9, 5.3.5.10 et 5.3.6.5).

5.3.2.7 COMMUNICATION ET SYMBOLIQUE NATIONALE

TOUR GAMELIN

Commentaires exprimés

Quelques personnes et des organisations comme la SNPC ont exprimé leur opposition à la construction d'une tour d'observation à l'accueil Gamelin. Pour plusieurs, ce projet dénature la vision du Parc centrée sur la protection de l'environnement. En outre, aucune étude n'indiquerait un besoin de services ou de structures supplémentaires. L'investissement que cela nécessiterait serait mieux utilisé dans des actions de conservation.

La promotion touristique du Parc devrait être limitée.

Position de la CCN

L'accueil Gamelin deviendra stratégiquement plus important à la suite de l'aménagement du boulevard McConnell-Laramée qui permettra un accès paysagé plus direct à partir du Cœur de la capitale. Cet accueil sera un des sites privilégiés pour mettre en place des activités ou des programmes d'interprétation visant à faire connaître l'importance des espaces naturels aux Canadiens, ceci étant directement lié au mandat de la CCN, défini dans la Loi sur la capitale nationale. Le rôle dans la capitale du parc de la Gatineau et de la CCN, en matière d'environnement naturel ainsi que de reconnaissance de l'implication du pays dans la poursuite de la protection de l'environnement naturel et de ses engagements sur le plan international, mérite d'être mieux connu. Le site Gamelin sera aussi un des accueils du Parc où la diffusion de l'information sur ses activités deviendra plus importante. La proposition spécifique concernant la tour d'observation est retirée. Cette proposition pourrait être réévaluée lors de l'analyse des besoins à l'accueil Gamelin.

CONSULTATION DU PUBLIC

Commentaires exprimés

Tant les intervenants et les organisations impliqués dans des activités de plein air qui se tiennent dans le Parc (ex. : Club Alpin du Canada) que les organismes proenvironnement (ex. : SNPC) considèrent qu'il y a un manque de consultation et de transparence avec le public pour la prise de décision et la gestion. Les groupes d'utilisateurs et le public devraient être impliqués davantage tant dans la gestion (ex. : contrôle, surveillance, etc.) que dans la planification du Parc. Le bénévolat devrait être mis plus à profit. Les communications et collaborations avec les utilisateurs et les partenaires (ex. : municipalité, OBNL, association) ainsi que leur implication devraient être améliorées. Un comité des utilisateurs du Parc est suggéré.

Le site Web de la CCN pourrait être mis davantage à contribution pour diffuser aux groupes d'utilisateurs et partenaires les études et les autres informations.

Position de la CCN

La CCN entend poursuivre ses efforts pour augmenter les occasions de discussions et d'implication du public. Quelques propositions du plan le démontrent : 5.3.3.5, 5.3.3.6, 5.3.3.7, 5.3.3.9. L'ensemble des occasions de rencontres actuelles ainsi que les propositions du plan sont jugées suffisantes pour mieux impliquer les utilisateurs du Parc.

INTERPRÉTATION

Commentaires exprimés

Une plus grande allocation de ressources au programme d'interprétation est souhaitée par quelques-uns. Les efforts devraient se concentrer sur les brochures plutôt que sur l'aménagement de kiosques, panneaux, etc. qui, selon des organismes environnementaux comme la SNPC, entraînerait l'installation de structures supplémentaires, sans pour autant atteindre l'objectif

éducatif recherché. D'autres, au contraire, optent pour le maintien des services actuels sans nouveau investissement à ce chapitre.

Une navette de transport collectif, vouée à l'interprétation du Parc, devrait être mise sur pied pour les personnes âgées.

Position de la CCN

L'importance de mieux communiquer et d'accroître les connaissances des visiteurs sur la richesse des ressources naturelles et culturelles du Parc est soulignée dans le plan. La communication et la transmission des connaissances est d'ailleurs une des cinq vocations identifiées pour le Parc. Le rôle éducatif est associé au mandat national de la CCN de faire découvrir et apprécier les richesses du pays. Quelques propositions font référence à ceci, surtout dans la section 5.3.5, mais aussi 5.3.4. Le plan est modifié de façon à mieux encadrer la notion d'interprétation, entre autres, par l'ajout d'un énoncé faisant référence à la mise à jour du plan d'interprétation afin qu'il soit orienté vers les priorités du plan directeur et afin de mieux contribuer à l'éducation des visiteurs sur l'importance de la conservation des ressources naturelles et culturelles (chapitre 8.6.6). Le choix des moyens précis de communication et d'interprétation se fera en fonction des projets spécifiques.

La question de la navette est traitée sous la rubrique « Route et transport ». Cette proposition sera analysée dans le cadre du plan de transport vert proposé au chapitre 8.3.3.

SIGNALISATION

Commentaires exprimés

Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'améliorer la signalisation des sentiers et d'autres éléments dans le Parc (localisation, direction, interprétation).

Les sentiers devraient posséder une toponymie d'identification en lien avec l'histoire du Parc, au lieu de chiffres.

Position de la CCN

Ce commentaire est déjà traité surtout dans les propositions des secteurs, en particulier le Seuil.

La toponymie des sentiers sera analysée, au besoin, à la lumière du plan d'interprétation.

5.3.2.8 OUTIL DE MISE EN OEUVRE

ZONAGE

Commentaires exprimés

1. Une clarification des activités permises dans les zones de conservation C1 et C2 serait nécessaire. Des groupes d'utilisateurs, comme le *Ottawa Rambling Club* et le *Rideau Trail Association*, considèrent que l'accès aux zones C1 et C2 devrait être autorisé pour permettre l'expérience du « wilderness » (usage à faible impact). À

l'opposé, d'autres croient qu'un resserrement de la surveillance et du contrôle de l'accès à ces zones serait indiqué étant donné leur objectif de conservation. Les zones de conservation devraient être agrandies vers le nord.

L'expérience du visiteur et les objectifs de service devraient être définis pour chacune des zones.

2. Le tour du lac la Pêche devrait être entièrement voué à la conservation, sauf la rive récréative à l'est.
3. La zone « Agrotourisme/Conservation » devrait être changée pour conservation seulement.
4. Les zones « Accueil » devraient être réduites en superficie au profit d'une zone de conservation.
La zone « Récréation extensive » près d'Eardley et celle dans le secteur des Promenades devraient être transformées en conservation.
5. La pêche devrait être interdite sur le lac Kingsmere (zone R1).
6. L'interdiction de l'accès devrait être une exception et non la règle.
7. Le zonage institutionnel reconnaît l'existence des équipements éducatifs mais admet-il leur agrandissement ou bien leur maintien dans l'état actuel ?

Position de la CCN

1. *Afin de garantir la protection des habitats naturels, les sentiers informels seront éliminés, comme prévu au chapitre 5.3.1.8 et dans les propositions des secteurs. Par contre, la marche individuelle hors sentier demeure possible partout, incluant dans les zones C1 et C2, dans la mesure où des marques et des dommages permanents ne sont pas créés par l'usage répété des marcheurs et qu'il n'existe aucune contre-indication environnementale (ex. : habitat faunique à protéger). Ceci est précisé aux tableaux de zonage C1 et C2.*

Le plan définit le type d'expérience du visiteur et les objectifs de service dans les tableaux spécifiques à chacune des zones.

2. *La zone de récréation extensive autour du lac la Pêche correspond à l'espace nécessaire pour les activités de canot-camping et est maintenue. Si, à la lumière du plan de conservation, il s'avère que ces terrains représentent un écosystème significatif, des recommandations de modifications pourront alors être apportées.*
3. *La mise en valeur de la vallée du ruisseau Meech comme lieu représentatif de l'activité rurale et agricole passée dans la région demeure un objectif valable que la CCN poursuit, en collaboration avec la municipalité de Chelsea, qui lui permet de bien remplir son mandat. Le zonage est maintenu, comprenant, au plan de zone, des espaces voués à la conservation des espaces naturels et d'autres voués à la préservation du paysage culturel et au développement de l'écotourisme..*
4. *Trois zones « Accueil » sont identifiées : Gamelin, Chelsea et Lac Philippe. Elles permettent d'offrir des services d'accueil, d'interprétation générale et certains services d'appoint comme des installations sanitaires. La zone « Récréation extensive » située près du chemin d'Eardley regroupe les terrains agricoles localisés au pied de*

l'escarpement, où un sentier de randonnée équestre est aménagé. Le plan propose de maintenir cette activité dans le secteur. La zone « Récréation extensive » dans le secteur des Promenades comprend la très grande majorité du réseau de sentiers du Parc. Le plan propose de maintenir, dans ce secteur, la concentration des sentiers afin de préserver le cœur du Parc et de n'y permettre que des activités beaucoup moins denses et moins structurées.

- 5. La pêche relève de la juridiction provinciale (ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec).*
- 6. Malgré le fait que le parc de la Gatineau est un parc de conservation et considérant que sa mission est d'accueillir les Canadiens et les visiteurs afin de leur permettre de découvrir le milieu naturel canadien, l'interdiction complète d'accès est perçue comme une exception et non la règle, et ce, même dans les zones de conservation. L'accès sera entièrement interdit dans certaines circonstances pour protéger des habitats sensibles ou restaurer des milieux particuliers. La proposition est maintenue.*
- 7. La zone « Institutionnelle » reconnaît l'existence des bâtiments actuels et permet, en conformité avec l'entente de 1975 intervenue entre la CCN et le gouvernement du Québec, touchant une partie des terrains de cette zone, la possibilité d'agrandissement ou de nouveaux bâtiments qui respectent les termes de l'entente.*

MATRICE D'ACCEPTABILITÉ

Commentaires exprimés

Des participants s'interrogent sur l'absence de la matrice d'acceptabilité.

Selon certains, le processus décisionnel de l'évaluation de la compatibilité d'un usage devrait être transparent.

Position de la CCN

La CCN a, en vertu de la Loi sur la capitale nationale, le pouvoir d'approuver tout changement d'utilisation du sol et toute modification aux bâtiments sur les terrains fédéraux. Des règlements et des procédures internes viennent encadrer cette obligation. Un nouvel outil sera évalué à la suite de l'approbation du plan directeur pour aider à la prise de décision dans le cas de demandes de nouvelles activités ou d'utilisation du sol, qui peuvent être, en premier lieu, conformes au plan et au zonage. La CCN s'engage, dans le plan directeur, à consulter la population dans le cas de modification au plan directeur.

5.3.2.9 SECTEURS

SECTEUR DU SEUIL

Commentaires exprimés

Des personnes et des organisations ont exprimé leurs craintes sur la préservation des milieux naturels du secteur du Seuil, considérant la construction du boulevard McConnell-Laramée et la fragmentation des écosystèmes du secteur. Par ailleurs, selon des intervenants, il y

aurait peu d'efforts proposés dans le plan pour la conservation du Seuil.

D'aucuns considèrent que le secteur sud devrait être perçu comme un parc urbain où l'accès serait permis sans restriction.

L'amphithéâtre du lac des Fées devrait être fermé.

Position de la CCN

Le boulevard McConnell-Laramée a fait l'objet d'une approbation par la CCN, compte tenu de son importance pour le développement régional. Après de nombreuses études et consultations, malgré la fragmentation des milieux naturels, un tracé de moindre impact a été identifié et de nombreuses mesures d'atténuation sont prévues. Le secteur du Seuil est la partie du Parc la plus proche du milieu urbain et est par conséquent la plus sollicitée pour des activités récréatives urbaines. La CCN maintient la proposition de garder ce secteur à même le parc de conservation de la capitale et y voit même des opportunités de mieux jouer son rôle en faisant connaître le milieu naturel et les engagements canadiens en matière de protection de l'environnement naturel, en offrant plus de services à l'entrée Gamelin. De plus la fermeture et renaturalisation des sentiers informels s'avèrent une proposition importante dans ce secteur.

Le plan est modifié pour préciser que l'utilisation de l'amphithéâtre du lac des Fées sera réévaluée pour mieux répondre à la mission.

SECTEUR DES PROMENADES

Commentaires exprimés

Les usages permis devraient être réduits et aucune nouvelle utilisation permise. L'approche pour le domaine Mackenzie-King est trop touristique, ce qui risque d'entraîner une perte de cachet. Une plus large part à la conservation devrait y être consacrée. D'autres mentionnent leur accord avec l'approche préconisée (énoncé d'intégrité commémorative) pour le domaine tout en proposant d'inclure l'élaboration d'un programme détaillé des composantes paysagères et arboricoles dans les propositions. De plus, un suivi de l'aire d'accueil et du stationnement devrait être mis en place pour évaluer l'impact de la nouvelle route et déterminer la capacité optimale du stationnement.

Le lac Pink devrait être inclus dans une zone de conservation intégrale.

Les ruines Carbide Willson sont déjà trop utilisées pour augmenter davantage leur usage.

Le stationnement P12 au lac Meech devrait être fermé à partir de 23 h (Association des résidents du lac Meech).

Le trafic motorisé sur la promenade Fortune devrait être empêché, entre le stationnement Ridge et la route Dunlop, et sur la boucle de la promenade de la Gatineau, au nord du chemin Meech.

Aucun lien récréatif ne devrait être aménagé entre le lac Meech et la vallée du ruisseau Meech.

Position de la CCN

La zone « Récréation extensive » dans le secteur des Promenades comprend la très grande majorité du réseau de sentiers. Le plan propose de maintenir, dans ce secteur, la concentration de sentiers afin de préserver le cœur du Parc et de n'y permettre que des activités beaucoup moins denses et moins structurées. Le domaine Mackenzie-King a fait l'objet d'une étude visant à développer une stratégie de gestion pour assurer la conservation du paysage culturel. Cette stratégie s'appuie sur un énoncé d'intégrité commémorative. Ses recommandations encadreront à l'avenir tout travail sur le domaine, incluant les améliorations à apporter à l'aire de stationnement et à l'aire d'accueil des visiteurs. Le domaine répond nettement au mandat de la CCN et offre une belle occasion de faire connaître cette partie de l'histoire canadienne et de l'apport de Mackenzie King à la création du Parc.

Une zone « Récréation extensive » se retrouve autour du lac Pink pour tenir compte du sentier qui s'y trouve. Ce sentier permet de démontrer aux visiteurs l'importance écologique du lac ainsi que les moyens en place pour mieux préserver les milieux naturels en utilisant les aménagements pertinents.

La mise en valeur des ruines Carbide Willson permettra de faire connaître aux Canadiens l'histoire, le génie et les réalisations de cet important industriel canadien, résident de la capitale, qui ont marqué le début du XX^e siècle. Cette proposition s'inscrit dans les objectifs de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et national du Parc.

La suggestion de fermer le stationnement ou une partie de la promenade Fortune sera examinée dans le contexte du plan de transport vert.

Le sentier récréatif entre le lac Meech et la vallée est existant et fait partie du sentier transcanadien.

SECTEUR DU CROISSANT DU LAC PHILIPPE

Commentaires exprimés

Des personnes se disent en désaccord avec le développement de la promotion du patrimoine historique, agricole, industriel et politique du secteur afin de ne pas favoriser un achalandage touristique trop élevé.

La surface de la zone d'accueil devrait être réduite au profit de la conservation.

Position de la CCN

La mise en valeur de la vallée du ruisseau Meech (qui fait partie de ce secteur) comme lieu représentatif de l'activité rurale et agricole passée dans la région demeure un objectif que la CCN poursuit, en collaboration avec la municipalité de Chelsea, lui permettant de bien remplir son mandat.

SECTEUR DU CŒUR DU PARC

Commentaires exprimés

Le secteur devrait demeurer voué à la conservation.

Aucune signalisation supplémentaire ne devrait être installée au lac Mud. L'accueil proposé à Luskville ne devrait pas être aménagé.

Le chalet du premier ministre au lac Mousseau devrait être déplacé ailleurs en périphérie du Parc.

Position de la CCN

Le secteur demeure voué principalement à la conservation. Cependant, lorsqu'il y a des opportunités de faire connaître aux Canadiens et visiteurs certains milieux naturels particuliers, localisés à proximité de sentiers existants, comme au lac Mud, il apparaît important de le signifier de la façon la mieux adaptée possible au milieu.

La proposition visant l'accueil à Luskville est de faire une évaluation plus précise des besoins et du contexte afin d'en déterminer la pertinence.

La CCN maintient et supporte la présence du chalet du premier ministre comme contribution au volet de la symbolique nationale du Parc.

SECTEUR DU LAC LA PÊCHE

Commentaires exprimés

Pour certains, le centre d'interprétation proposé au lac la Pêche ne devrait pas être construit. Pour d'autres, il devrait être aménagé sur la rive est et non ouest.

La zone de récréation extensive au sud du lac des Loups devrait être enlevée au profit de la conservation.

Position de la CCN

La proposition d'un centre d'interprétation au lac la Pêche vise à réutiliser un bâtiment existant, le centre Haven, un ancien camp de pêche, qui demeurerait accessible seulement par voie nautique. Le texte est précisé.

La zone de récréation extensive au lac des Loups est retirée et remplacée par un zonage de conservation intégrale.

5.3.3 SONDAGE OMNIBUS

Entre les 22 et 28 novembre 2004, un sondage d'opinion, portant sur le parc de la Gatineau, a été mené pour la CCN auprès de la population de la région de la capitale nationale. Quelque 503 résidents ont répondu à 4 questions faisant partie du sondage (annexe 7). Le sondage comporte une marge d'erreur de $\pm 4,4 \%$, à 95 % de confiance.

Le sondage d'opinion révèle que :

- 80 % des répondants considèrent très fortement ou fortement que le Parc contribue à rendre unique la région de la capitale nationale;
- 75 % des répondants sont très fortement ou fortement d'accord à ce que la CCN exerce une gestion plus rigoureuse des activités (ex. : escalade sur l'escarpement d'Eardley, vélo de montagne hors des sentiers désignés) reconnues comme ayant des impacts négatifs sur l'environnement naturel du Parc;
- 95 % des répondants sont très fortement ou fortement d'accord à ce que, si une activité menace la protection d'espèces rares ou en danger ou d'autres éléments significatifs, la CCN remplisse ses obligations de gestionnaire responsable en la relocalisant dans un endroit plus approprié ou en l'interdisant complètement;
- 83 % des répondants se disent très fortement ou fortement d'accord à ce que la CCN augmente ses efforts de sensibilisation du public sur l'importance du Parc comme environnement naturel.

Ces résultats, tout comme ceux des soirées de consultation publique, ont été pris en considération dans l'élaboration de la version finale du Plan.

5.4 CONSULTATION DES MUNICIPALITÉS

Une présentation du contenu de l'ébauche finale du plan directeur a été faite au conseil municipal des villes de Gatineau, La Pêche, Chelsea et Pontiac afin de recueillir leurs impressions et commentaires. D'emblée, ces dernières se rangent derrière la mission du Parc, ciblant la conservation et l'accueil des Canadiens et visiteurs, mais émettent quelques réserves sur des aspects plus spécifiques ou locaux. Les lignes suivantes présentent les principaux commentaires exprimés, répartis par municipalité, selon les objectifs stratégiques du Parc.

ENVIRONNEMENT

Ville de Gatineau

- Le plan devrait être plus précis et indiquer les connexions écologiques à protéger, dont celle de la ferme Moore. Des moyens pour assurer leur protection devraient être identifiés dans le plan (secteur du Seuil).
- Les terrains limitrophes au Parc appartenant au gouvernement fédéral (ex. : corridor Champlain) devraient être utilisés en priorité pour maintenir des zones tampons et des connexions écologiques, avant d'utiliser les propriétés privées.

Municipalité de Chelsea

- Le terrain de golf Larrimac devrait être reconnu comme connexion écologique du Parc.

- Le Parc est une richesse naturelle que les politiques de gestion du territoire des municipalités contribuent à préserver (ex. : normes minimales de lotissement).
- Dans la vallée du ruisseau Meech, une investigation des impacts environnementaux des animaux d'élevage présents et des mesures correctives, s'il y a lieu, plus particulièrement sur le ruisseau Meech, est à produire. Une évaluation comparative des impacts des activités d'élevage de bétail versus ceux causés par des cultures devrait idéalement être réalisée.
- La municipalité invite la CCN à faire partie de son comité de travail sur les bassins versants, afin de mieux protéger le réseau hydrique.

Municipalité de Pontiac

- Les impacts environnementaux de Camp Fortune sont estimés plus grands que ceux causés par certaines activités qui seraient bannies du Parc (ex. : motoneige, escalade), ce qui est incohérent avec la mission.

Position de la CCN

Les objectifs de conservation des écosystèmes significatifs continuent à être ceux qui permettent la protection du Parc, à long terme, comme parc de la conservation de la capitale, contribuant ainsi à la mission de la CCN. Les corridors écologiques demeurent importants à préserver et cet objectif demande la collaboration des partenaires, comme les municipalités, pour les terrains qui ne sont pas propriété de la CCN. La ferme Moore, le corridor Champlain et le golf Larrimac sont identifiés comme des corridors écologiques.

Les activités récréatives compatibles et respectueuses demeurent souhaitables. Le Parc ne peut cependant répondre à tous les besoins en récréation des résidents de la région. La mise en valeur du patrimoine et de l'histoire dans la vallée du ruisseau Meech demeure souhaitable.

RÉCRÉATION

Ville de Gatineau

- Le maintien des activités récréatives et sportives est souhaité dans le Parc, notamment dans le secteur du Seuil, au centre d'une zone plus urbaine, là où les milieux naturels sont moins sensibles.

Municipalité de Chelsea

- Le plan devrait favoriser l'augmentation de la pratique du ski de fond, en proposant la création, dans le Parc, d'un site de rencontre des adeptes pour la réalisation duquel la municipalité de Chelsea et le Musée canadien du ski pourraient être des partenaires.
- Un sentier pédestre devrait relier, par le Parc, le secteur Hollow Glen et le centre du village de Chelsea. Le sentier reliant le golf Larrimac au lac Meech devrait être conservé.

- Une fermeture prolongée des promenades le dimanche permettrait une appréciation du Parc sans véhicule motorisé et favoriserait des activités non motorisées.
- L'achalandage de certains équipements récréatifs excède leur capacité d'accueil. La plage Blanchette pourrait être fermée.

Municipalité de Pontiac

- Le plan devrait permettre la motoneige. Sinon, des alternatives devraient être proposées. Quelques sentiers devraient être aménagés pour la motoquad, ce qui aiderait à mieux contrôler leur présence.
- L'escalade devrait être permise sur quelques parois, tout en intégrant des informations sur les écosystèmes.
- Un centre d'interprétation pourrait être aménagé au bas de l'escarpement, sur un terrain vendu récemment par la CCN, à partir duquel l'escalade pourrait se concentrer.

Municipalité de La Pêche

- Les sentiers de motoneige existants devraient être maintenus intégralement étant donné leur importance économique et stratégique dans le réseau. L'accès au réseau de sentiers devrait être géré plutôt qu'éliminé.

Position de la CCN

Les activités récréatives compatibles et respectueuses demeurent souhaitables. Le Parc ne peut cependant plus répondre à tous les besoins en récréation des résidents de la région. Certaines activités récréatives devront être développées par des partenaires, sur d'autres sites, afin de soulager les pressions sur le Parc. Les activités motorisées ne sont pas acceptables. Certaines activités, ayant des impacts trop importants sur les milieux naturels fragiles, devront être déplacées. Le rôle du Parc, en tant que partie de la capitale et par sa contribution au mandat de la CCN, est privilégié dans le plan directeur. Cette orientation nécessite certains changements dans les priorités, plaçant la vocation de conservation au premier plan. Les programmes d'interprétation permettront de mieux faire valoir cette vocation en transmettant la connaissance des milieux naturels et culturels canadiens.

INTÉGRATION RÉGIONALE

Ville de Gatineau

- La contribution du Parc au développement durable de la région doit prendre en considération les autres documents de planification et les positions politiques des élus.
- La Ville s'oppose à la proposition ayant pour effet de fermer le tronçon de la rue Gamelin, entre la promenade et le secteur résidentiel du Lac-des-Fées.

- La Ville s'oppose à la proposition visant à supprimer le corridor autoroutier de contournement (A550), prévu depuis plus de 30 ans au plan de transport régional.
- La CCN est invitée à évaluer, avec la Ville de Gatineau et la STO, la possibilité d'aménager un corridor de transport en commun, le long de la voie d'urgence reliant le boulevard Saint-Raymond à la rue Gamelin.

Municipalité de Chelsea

- L'aire d'accueil du Centre des visiteurs à Chelsea contribue à la vitalité du centre du village et à l'identité villageoise. Le centre du village est une porte d'entrée du Parc que la municipalité, de concert avec la CCN, veut rendre attrayante pour les visiteurs. Les enjeux de circulation automobile au centre du village sont à considérer.
- Afin de réduire la circulation automobile dans le Parc, des études de faisabilité pour l'implantation de navettes d'accès à partir du village pourraient être réalisées en concertation avec la municipalité.
- La vocation de la maison O'Brien devrait être définie avec un comité consultatif formé de résidents du lac Meech et de la municipalité de Chelsea, et la CCN.
- La CCN devrait considérer le réseau municipal existant ou à venir de sentiers récréatifs dans sa planification.
- La CCN devrait clarifier, avec le ministère des Transports du Québec, la localisation projetée de la future autoroute 50.
- Le plan de transport vert est une idée bien accueillie, que d'autres parcs dans le monde réalisent.

Municipalité de Pontiac

- La promenade de la Gatineau devrait être accessible à partir du chemin Notch.
- La CCN devrait s'impliquer dans des projets locaux, en partenariat avec les municipalités, pour développer des potentiels à l'extérieur du Parc comme, par exemple, à Quyon (plage, canal historique) avec Pontiac.

Municipalité de La Pêche

- Des stationnements pourraient être aménagés dans les villages limitrophes (ex. : La Pêche, Chelsea), desquels partiraient des navettes pour accéder au Parc.
- L'accès secondaire proposé à Wakefield devrait se planifier en concertation avec la municipalité de La Pêche étant donné qu'une congestion des routes autour du de l'auberge du Moulin de Wakefield est déjà observée.

Position de la CCN

Le rôle du Parc dans la région doit dorénavant se tourner davantage vers les objectifs de protection de ses milieux naturels. Des collaborations avec les municipalités demeureront possibles, mais la mission de conservation et celle de faire connaître le patrimoine naturel et culturel aux Canadiens devront être présentes. La CCN ne souhaite plus se substituer aux municipalités pour la fourniture de services récréatifs locaux. La politique visant à ne plus fragmenter le Parc par la création de nouvelles routes locales ou régionales est précisée en ajoutant que le projet de contournement (A-550) ne pourra se réaliser sur les terrains du Parc s'il fragmente les milieux naturels. La question du réseau routier traversant le Parc sera analysée davantage dans le cadre du Plan de transport vert. Les choix de la CCN demeureront en continuité avec la nécessité de cesser la fragmentation des écosystèmes pour des besoins autres que ceux du Parc. En ce sens la CCN maintient la possibilité d'analyser, en collaboration avec la municipalité, la fermeture du tronçon de la rue Gamelin, une fois le boulevard McConnell-Laramée ouvert à la circulation. Le plan de transport vert permettra d'examiner les potentiels de modes de transport alternatif, en accord avec les objectifs environnementaux, ainsi que les lieux de départ de navettes ou d'autres moyens identifiés. Des discussions avec les municipalités concernées se tiendront si de telles opportunités sont identifiées.

PATRIMOINE

Municipalité de Chelsea

- Le patrimoine de la vallée du ruisseau Meech est à conserver et à mettre en valeur, en partenariat avec la *Gatineau Historical Society*.

Municipalité de Pontiac

- Le site de *Farrell Farm* possède un potentiel pour l'interprétation.

Position de la CCN

La mise en valeur du patrimoine demeure un des objectifs stratégiques importants du plan. La collaboration, par des ententes de partenariats, est identifiée au chapitre 5.3.5.11. Un plan de conservation du patrimoine permettra d'identifier les objectifs et les priorités de conservation et de mise en valeur.

GESTION

Municipalité de Chelsea

- Le rôle des résidents du Parc, en tant que gardien, devrait être mieux souligné.
- L'utilisation informelle de portions du Parc (ex. : île du lac Meech) entraîne des inconvénients pour des résidents de Chelsea.
- Le Parc a une influence sur le taux de criminalité à la hausse enregistré à Chelsea.

- L'imposition d'une tarification générale d'accès au Parc risque d'avoir des effets pervers (contournement informel) et d'être difficile à mettre en place, en plus de nécessiter des investissements substantiels. La contribution volontaire des usagers pourrait-elle être une alternative moins dispendieuse et plus facile ?
- L'usage des sentiers informels et leur fermeture devraient être examinés en consultation avec les résidents des secteurs concernés.

Municipalité de Pontiac

- Une fondation devrait être mise en place pour financer la réalisation des projets du plan directeur.
- Un programme de bénévolat pour la surveillance et la conservation du Parc serait bénéfique et dynamiserait la population.
- Le partenariat avec la CCN pourrait inclure la promotion de sites à l'extérieur du Parc, au sein des véhicules promotionnels de la CCN.
- Le partenariat de la CCN avec les clubs organisés (ex. : motoneige) serait à accroître.

Municipalité de La Pêche

- La partenariat avec la municipalité de La Pêche serait à améliorer.
- Une certaine portion des revenus de la tarification devrait revenir à la municipalité étant donné que des routes municipales sont utilisées par les usagers du Parc.

Position de la CCN

Des consultations se tiendront dans le cadre du projet de tarification, au moment opportun, pour s'assurer que les choix atteignent la plus grande équité possible. Les choix de gestion devront refléter les vocations et orientations du plan en mettant l'accent sur la conservation des milieux naturels et culturels, et sur la diffusion des connaissances auprès des Canadiens.

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE – ZONAGE

Ville de Gatineau

- Il ne semble pas y avoir de relation entre la valeur écologique et la sensibilité des zones versus la vocation et le zonage proposés.
- Un usage « habitation collective » pourrait-il être permis dans la zone institutionnelle ?
- Les activités de loisirs à caractère municipal devraient être concentrées dans la zone institutionnelle ainsi que dans les secteurs de moindre sensibilité écologique.

Municipalité de Chelsea

- Des projets de culture biologique devraient être autorisés et favorisés dans la vallée du ruisseau Meech.

- Le terrain de la CCN à l'intersection des chemins Scott et d'Old Chelsea devrait posséder une vocation communautaire pour accueillir des fêtes du village et des activités sportives (soccer).

Position de la CCN

Le zonage s'appuie, en premier lieu, sur les écosystèmes. La proposition relative à la concentration des activités de loisirs à caractère municipal dans la zone institutionnelle, le long de boulevard de la Cité-des-Jeunes, dans la ville de Gatineau, est maintenue. Les projets de culture biologique sont souhaitables dans la vallée du ruisseau Meech et sont possibles selon les propositions du Plan.

POLITIQUES

Ville de Gatineau

- La CCN devrait acquérir en priorité les terrains privés situés à l'intérieur des limites du Parc et faisant l'objet de pression de développement à court terme, notamment à cause de leur localisation en frontage de routes existantes.

Position de la CCN

La politique d'acquisition identifie des critères pour prioriser les acquisitions. Les terrains menacés de développement à court terme dans les limites du Parc font parties des priorités d'acquisitions.

6. CONCLUSION

La révision du plan directeur du parc de la Gatineau est un exercice visant à mettre à jour la planification du Parc et orienter sa gestion entre 2005 et 2015. Afin d'impliquer la population et produire un document qui tienne compte de l'ensemble des acteurs et des paramètres du milieu, le processus réparti en trois phases, comprenait, à chaque étape, différentes consultations des organismes du milieu, des groupes d'intérêt ou d'usagers, des résidents, des municipalités ainsi que du personnel et des comités consultatifs de la CCN.

Lors de la première phase (2001-2002), 11 ateliers de travail, réunissant plus de 50 groupes ciblés, ont permis d'affiner le diagnostic sur l'état du Parc et sur les principaux enjeux à tenir compte dans la révision. Ces rencontres ont permis d'identifier les grandes préoccupations de la dernière décennie tels l'accroissement des usagers, l'augmentation de la fragmentation et de la pression sur les milieux naturels, le développement urbain autour du Parc, le manque de ressources, etc. Des stratégies préliminaires, insistant à des degrés variables sur la conservation, ont été élaborées et examinées par les groupes de participants ainsi que par le personnel et les comités de la CCN.

À la phase 2 (2002-2003), une consultation publique a permis de présenter, à un public élargi, les stratégies préliminaires plus détaillées pour chacune des priorités définies pour le Parc, soit l'environnement, la récréation, l'intégration régionale, le patrimoine, la gestion et la communication. À l'automne 2002, plus de 120 personnes ont assisté à l'une ou l'autre des deux soirées de présentation des enjeux et des propositions. La grande participation du public et des organismes a démontré l'intérêt et l'importance du Parc dans la capitale. Selon les participants, certaines actions prioritaires devaient figurer dans le plan dont, le besoin d'un meilleur contrôle, une tarification équitable, une conservation accrue des milieux naturels, des activités compatibles et respectueuses, un statut légal approprié, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, une plus grande sensibilisation aux valeurs du Parc et une meilleure implication des groupes d'usagers, des organismes et des municipalités. En résumé, il a été suggéré à la CCN d'assurer la conservation des milieux naturels du Parc, tout en maintenant une récréation compatible. Suivant cette consultation, deux ateliers de travail, réunissant des groupes d'intérêts et des organismes ciblés, se sont tenus en 2003 pour analyser et bonifier le contenu de la proposition privilégiée, élaborée à l'aide des commentaires reçus lors des consultations précédentes.

Dans la phase 3 (2003-2004), une dernière consultation publique s'est tenue pour présenter l'ébauche finale du plan directeur. Au mois d'octobre 2004, près de 500 personnes ont assisté à l'une ou l'autre des deux soirées de présentation des propositions du plan directeur, où une documentation substantielle, incluant un questionnaire, leur a été remise. Près de 250 écrits ont été acheminés à la CCN sur différents aspects du plan. Un sondage rejoignant plus de 500 résidents de la RCN a été conduit au mois de novembre de la même année, pour recueillir

leur opinion. Les groupes d'usagers, les organismes environnementaux et les résidents de la région se sont généralement exprimés en faveur de l'orientation générale du plan axée sur une meilleure conservation des milieux naturels afin d'assurer la pérennité du Parc.

D'aucuns questionnèrent cependant le bien-fondé des propositions de bannir ou confiner les activités jugées dommageables à l'environnement et à la qualité de l'expérience récréative du Parc, comme l'escalade, la motoneige et le vélo de montagne. Les activités non motorisées, à faible impact, et l'éducation à l'environnement ont été considérées compatibles avec la mission du Parc. Les propositions sur les connexions écologiques, la tarification, le statut légal approprié, des ressources suffisantes, le partenariat, une recherche encadrée, des outils supplémentaires de planification et de mise en œuvre (ex. : plan de conservation, transport vert, etc.) ont reçu un accueil favorable. Le positionnement dans la capitale d'un parc de conservation a été estimé illusoire par certains alors que d'autres ont jugé à propos de considérer le Parc comme une aire naturelle protégée intégrée au réseau national. En résumé, l'ébauche finale du plan directeur a reçu un accueil favorable, malgré les améliorations à y apporter pour préciser les concepts (ex. : récréation respectueuse) et certaines divergences sur la façon d'arbitrer les usages au regard de sa mission.

De nombreuses personnes ont remercié la CCN et démontré leur appréciation de pouvoir participer à cet exercice. La contribution des groupes d'intérêts, du public en général et des municipalités a été très importante et précieuse dans l'évolution de ce processus de planification. Les idées exprimées, les commentaires reçus et le dévouement de tous à cet exercice démontrent clairement l'engagement envers ce trésor dont nous voulons continuer à profiter et conserver pour les générations futures.

Bruno Del Degan, ing. f., M. Sc.

Claude Gagné, urbaniste, OUQ,
ICU

ANNEXE 1

LISTE DES MÉMOIRES ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS REÇUS À
LA SUITE DE LA PREMIÈRE CONSULTATION PUBLIQUE TENUE À
L'AUTOMNE 2002

LISTE DES MÉMOIRES OU COMMENTAIRES REÇUS PAR DES ORGANISMES

1. Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO)
2. Outaouais Mountain Biking Advocates (OMBA)
3. Action pour la protection des forêts du Québec (APFQ)
5. Relais plein air du parc de la Gatineau et de la Keskinada Loppet (titre : Refuge global)
6. Transport 2000 Canada
7. Creative Wheel Consulting
8. Wakefield Mill Developments Inc. (WMD)
10. National Capital Mountain Biking Association (NCMBA)
11. Cross-country Canada – National Capital District
12. Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
14. The Alpine Club of Canada
15. Club Skinouk
16. Société pour la nature et les parcs du Canada (CPAWS)
17. Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
18. Ottawa Regional Skijoring Club
19. L'Association du Lac Meech
20. Eco-Watch
21. Chelsea XC Ski Club

De plus, 18 personnes ont présenté des commentaires, sous la forme d'un mémoire ou d'un texte formel.

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE PREMIÈRE CONSULTATION PUBLIQUE, 2002

Révision du plan directeur du parc de la Gatineau

Consultation publique

1 Synthèse des enjeux et des stratégies proposées

La CCN a entrepris la révision du plan directeur 1990 dans la foulée de l'adoption du *Plan de la capitale du Canada, 1999*. Ce dernier établit des énoncés de politiques pour le parc et l'identifie comme une des aires de patrimoine naturelles de la capitale.

Au cours de la première phase de la révision, les travaux d'analyse et les consultations menées auprès des groupes d'intérêts ont permis d'identifier des enjeux importants pour les priorités stratégiques du parc que sont l'environnement naturel, la récréation, l'intégration dans la région, le patrimoine et la gestion. Les principaux enjeux sont :

- ❖ l'insuffisance de moyens, de repères et de connaissances pour établir l'état de santé du parc dans le but d'assurer la pérennité de ses systèmes naturels;
- ❖ l'augmentation de l'utilisation du parc et les effets sur le maintien d'une expérience récréative de qualité;
- ❖ La proximité des milieux urbains et ruraux de même que la sollicitation grandissante pour une variété d'usages dans le parc et leurs impacts sur son intégrité;
- ❖ La diminution du rôle de l'interprétation et les conséquences sur la mission de sensibilisation à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine;
- ❖ L'insuffisance de certains outils de gestion, tels le statut du parc, le contrôle du territoire et des accès, la tarification; et
- ❖ Les effets des contraintes budgétaires.

Dans le but d'orienter la vision du parc en conformité avec les prescriptions du Plan de la capitale du Canada et d'impliquer la population dans les choix à privilégier, la CCN a élaboré trois stratégies pour chacune des priorités stratégiques. Chacune des stratégies regroupe des solutions proposant une approche d'intensité différente, variant d'une préservation maximale (les stratégies A) à une préservation des conditions existantes (les stratégies C) en passant par une préservation maximale dans des zones ciblées (les stratégies B). Les solutions et les énoncés expliquant les implications de chacune des stratégies sont présentés en détail dans le document-synthèse de la phase 1. Ce document est disponible en format pdf à partir du site web corporatif de la CCN. Les prochaines lignes présentent chacune des solutions proposées par priorité stratégique. .

L'environnement naturel, la pérennité des écosystèmes

- Stratégie A Préservation maximale des écosystèmes
- Stratégie B Préservation maximale des écosystèmes ciblés
- Stratégie C Préservation des conditions existantes des milieux naturels

La récréation, la qualité de l'expérience récréative

- Stratégie A Une expérience de « wilderness » et un écotourisme éducatif
- Stratégie B Une expérience de « wilderness » conjuguée à une expérience récréative et touristique contrôlée
- Stratégie C Une expérience récréative et touristique en milieu naturel

L'intégration régionale, la contribution au développement durable

- Stratégie A Un parc de conservation d'envergure nationale dans la capitale
- Stratégie B Un parc, d'envergure nationale, en partie de conservation et de récréation
- Stratégie C Un parc naturel d'envergure nationale dans la capitale

Le patrimoine, l'héritage de la capitale

- Stratégie A Préservation de l'intégrité patrimoniale
- Stratégie B Préservation du patrimoine de la capitale
- Stratégie C Préservation du patrimoine reconnu existant

La gestion, un outil stratégique

- Stratégie A Gestion globale de conservation
- Stratégie B Gestion orientée vers la conservation
- Stratégie C Gestion soucieuse de la protection de l'environnement

La CCN désire échanger avec la population de la RCN et tous les canadiens sur les meilleures solutions stratégiques à retenir pour assurer un avenir durable au parc de la Gatineau. Pour exprimer vos préférences et votre point de vue, vous êtes invités à répondre au questionnaire ci-joint.

À la prochaine étape de la révision, un concept d'aménagement sera élaboré à partir, entre autres, des résultats de la consultation publique sur les stratégies proposées.

2 Formulaire de réponses et de commentaires

Ce formulaire vise à recueillir les réponses aux questions et les commentaires des participants sur les enjeux identifiés et les stratégies proposées par la CCN pour le plan directeur révisé du parc de la Gatineau. Le formulaire réponse comprend six questions. La dernière question vous permet d'exprimer votre préférence sur les stratégies proposées.

Questionnaire

1. Croyez-vous préférable, pour l'avenir du parc, d'insister sur la préservation maximale des milieux naturels même au prix de diminuer le nombre et la nature des activités récréatives possibles dans le parc?

Si oui, selon vous, lesquelles activités dans le parc devraient être réexaminées ou diminuées et dans quels endroits?

2. Croyez-vous préférable, pour l'avenir du parc, d'augmenter l'utilisation récréative de certains secteurs du parc?

Si oui, quelle(s) activité(s) devraient, selon vous, être ajoutée(s) et dans quel(s) secteur(s)

3. Croyez-vous préférable, pour l'avenir du parc, d'accentuer l'envergure et le caractère national du parc, malgré son contexte régional, pour assurer sa conservation?

Si oui, de quelle manière selon vous?

4. Croyez-vous préférable, pour l'avenir du parc, de contribuer davantage au développement économique et social de la capitale?

Si oui, de quelle manière selon vous? Si non, quelle(s) position(s) devrait-on adopter?....

5. Quelles devraient être, selon vous, les utilisations récréatives les plus appropriées dans le parc? À l'inverse, quelles seraient les moins appropriées?

6. Parmi toutes les stratégies présentées, lesquelles sont les plus aptes à assurer un avenir souhaitable pour le parc?

Pour chaque priorité stratégique du parc, marquer d'un X dans les boîtes correspondantes les stratégies que vous préférez.

	Stratégies A	Stratégies B	Stratégies C
Environnement naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récréation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégration régionale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La CCN vous remercie de votre intérêt et de votre participation à la révision du plan directeur du parc de la Gatineau

Les formulaires réponses pourront être laissés à la table d'accueil à l'entrée de la salle ou être retournés, au plus tard, le 15 janvier à l'adresse suivante ou par télécopieur :

ANNEXE 3

LISTE DES GROUPES ET DES ORGANISMES PRÉSENTS AUX
ATELIERS DE TRAVAIL DES 16 ET 17 JUIN 2003

Centre des visiteurs de Chelsea

<u>Atelier du 16 juin 2003</u>	<u>Atelier du 17 juin 2003</u>
Marc Fortin, Centre local de développement des-Collines-de-l'Outaouais	Alison Woodley, Action Chelsea for the Respect of the Environment
Jean Claude Guay, Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais	Steven Montgomery, Alpine Club Ottawa
Isabelle Léger, Unité régionale des loisir et de sport de l'Outaouais	Antoine Chabot, Association deltaplane
Bruce Campbell, maire de la municipalité de Pontiac	Brian Middlemiss, Association des motoneigiste du Pontiac
Michel Bélanger, coordonnateur à l'aménagement, MRC des Collines-de-l'Outaouais	Marie-Elaine Rouleau, Coalition pour la survie du parc de la Gatineau
Daniel Le Pape, urbaniste, Ville de Gatineau	Muriel How, CPAWS
Stéphane Mougeot, urbaniste, Municipalité de Chelsea	Dominique Larocque, Creative Wheel Consulting
	Jacques Demers, CREDDO
	Ian Huggett, Ecowatch
	Joe Laberge, Ecowatch
	Bill Royds, Greenspace Alliance of Canada's Capital
	Pascal Girard, Keskinada Loppett
	Louis-Marie Poissant, Les amis du parc de la Gatineau
	Jean Hugues Martin, Multi-Trek
	Steve MacDonald, Ottawa Inline Skating Club
	Derek Medland, Outaouais Mountain Biking Advocates
	Stéphane Lévesque, Relais Plein-Air
	Marie-Andrée Charron, Relais Plein-Air
	Jim McCarthy, Ski Ontario – Cross-Country Canada
	Jacques Dumont, Skinouk et Relais Plein Air
	Michel Prévost, Société d'histoire de l'Outaouais
	Scott Findlay, Université d'Ottawa
	Gaetan Provencher, Vélo-route trans-Québec

Liste des associations ayant fait parvenir des commentaires et le questionnaire rempli

Groupes ou associations
Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDDO)
Association des motoneigistes de Pontiac
Ski de fond Canada, district de la capitale nationale (Ontario)
Canadian Parks & Wilderness Society – OV Gatineau Park Committee
Les Amis du parc de la Gatineau

ANNEXE 4

LISTE DES REPORTAGES RADIO ET TÉLÉVISION ET DES
ARTICLES PARUS À LA SUITE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
TENUES LES 27 ET 28 OCTOBRE 2004

DATE	MÉDIA	JOURNALISTE	INTERVENANTS	RÉSUMÉ
<u>14 octobre</u> 11 h 55 : 90 sec. 15 h 45 : 11 min. 16 h 56	CJRC	André Joly Annick Charette	J-R Doyon F. Lapointe	Consultations à venir Stress sur le parc Revoir zonage du parc Conserver écologie du parc
<u>14 octobre</u> 12 h 06 : 20 sec.	CJOH	Michael O'Byrne	François Lapointe	Users fees Increased conservation
<u>14 octobre</u> 12 h 12 : 30 sec. 15 h 03 : 1 min. 16 h 02 17 h 02 17 h 32	CFRA	Brian Lilly	L. Bureau J.R. Doyon	Snowmobiling & motor boats are out Focus on conservation End to motorized activities Public meetings coming up
<u>14 octobre</u>	CBO	Brent Brambury	Jean Langlois, CPAWS	Radical change and step in right direction Park as natural area first and recreation second Conservation zones in centre and recreation zones on borders of park
<u>14 octobre</u> 16 h 34 17 h 33	CBO	Carolyn Adolph	J.R. Doyon Jean Langlois	NCC unveiled 10 year plan Conservation focus Displacement of activities such as rock climbing NCC considers user fees to help pay for conservation efforts
<u>14 octobre</u> 15 h 30 : 1 min.	CBOF	Rachel Gaulin Chantal Payant	L. Bureau	Limiter les activités dans le but de le conserver Tarification équitable Transport vert
16 h 45	CBOF	Rachel Gaulin	Entr. L. Bureau	
<u>14 octobre</u> 18 h 16 : 110 sec.	CJOH	Norm Fetterley	M. Comeau F. Lapointe Public	10 year development and conservation plan Possible entry fee Entrevues au belvédère Champlain avec trois personnes qui appuient la tarification
<u>15 octobre</u> 6 h 35 : 80 sec.	CBO	Sean Eckford	Jean Langlois	NCC applauded for master plan NCC should go further to obtain legal status
<u>15 octobre</u> 6 h 02 : 30 sec.	CFRA	Norman Jack	J.R. Doyon	Elimination of powered rec sports NCC holding public meetings

DATE	MÉDIA	JOURNALISTE	INTERVENANTS	RÉSUMÉ
<u>15 octobre</u> 8 h 34 : 50 sec.	CBO	Sean Eckford	J.R. Doyon	NCC new master plan to protect biodiversity Core of park protected with rec activities on the borders
<u>15 octobre</u> 7 h 02 : 30 sec	CFRA	Norman Jack	L. Bureau	Ban snowmobiles and motor boats NCC says this move towards conservation is to allow park to survive in future
<u>15 octobre</u> 6 h 10 : 25 sec. 6 h 46 : 30 sec. 12 h 11 : 25 sec.	New RO	Kurt Stoodley Jenna Fyfe Karen Solomon		Newspaper headline NCC plan proposed user fees and protecting biodiversity Banning motor boats and snowmobiles
<u>15 octobre</u> 5 h 49 : 65 sec. 6 h 18 : 40 sec.	CJRC	Eric Tremblay	J.R. Doyon	Conserver l'équilibre écologique dans le parc
<u>15 octobre</u> 8 h 29 : 7:05 min. 8 h 56	CJRC	Daniel Séguin	M. Comeau	Équilibre fragile du parc Activités interdites comme motoneige Commentaires des auditeurs
<u>15 octobre</u> 7 h 34 : 50 sec.	CBOF	Pascale-Marie Dufour		Protéger le parc Réduction d'activités
<u>15 octobre</u> 17 h 31 : 101 sec.	CFGS	Pierre Donais		Motoneige bientôt interdite dans le parc
<u>15 octobre</u> 17 h 35 : 4 min.	CBOFT	Michel Picard	L. Bureau	Plan directeur Consultations Interdire activités polluantes comme la motoneige pour préserver le parc
<u>15 octobre</u>	Le Droit	Charles Thériault	M. Comeau Sophie Jacob de la MTQ Sylvain Marchand, Ass. des motoneige de l'Outaouais	Motoneige interdite dans le parc Bateaux, escalade, vélo de montagne pourraient être interdits Privilégier la conservation et éliminer les activités polluantes Répartir frais parmi les usagers Pas laisser passer la 50 Consultations

DATE	MÉDIA	JOURNALISTE	INTERVENANTS	RÉSUMÉ
<u>15 octobre</u>	Ottawa Citizen	Patrick Dare	Editorial	Saving park a worthy goal NCC doing right thing but public will be skeptical Emphasis on conservation Credibility problem when it comes to roads – support for McConnell Laramée, why is NCC allowing road when visitor growth is an issue NCC needs to be more specific to show evidence of why certain activities need to be moved or banned Fee should be reasonable and exempt foot or cycling traffic, need serious discussion
<u>15 octobre</u> With map showing recreational and conservation areas	Ottawa Citizen	Dave Rogers	L. Bureau J.R. Doyon M. Comeau	Restrict park use Higher fees, new fees Ban or move recreational activities Reduce cars Park used first for conservation, then for recreation Public consultations
<u>16 octobre</u>	Le Droit	Charles Thériault	Pierre Gravel du Club Alpin du Canada, section Outaouais Louise Poirier	Les grimpeurs insultés Grimpeurs sont là depuis 1940 et respectent l'environnement Grimpeurs pourraient être gardiens du territoire Veut des solutions de rechanges pour escalade et vélo de montagne
<u>16 octobre</u>	Le Droit	Pierre Bergeron	Editorial	Parc d'accueil Vocation de conservation Vocation première d'accueillir les gens, la faune et la flore Mesures à prendre pour assurer la pérennité du parc Menace est-elle si grande ? On agit maintenant mais on ne doit pas avoir une culture de l'interdit qui décourage l'utilisation du parc Mission du parc claire : accueillir les gens Défi est de maintenir l'équilibre entre les diverses vocations du parc Tarification devra être raisonnable Participez aux consultations publiques
<u>18 octobre</u>	CKCU Radio	Dana Christiansen	L. Bureau	Orientations générales du plan User fees

DATE	MÉDIA	JOURNALISTE	INTERVENANTS	RÉSUMÉ
<u>18 octobre</u>	Low Down to Hull and Back	Ian Lordon	L. Bureau	Orientations du plan User Fees, Motorized activities Escalade, Zoning
<u>19 octobre</u>	Ottawa Citizen		Lettre à l'éditeur	Appui l'orientation du plan
<u>19 octobre</u>	Charlatan	Karen Pinchen	L Bureau	Orientations générales du plan User fees
<u>20 octobre</u>	Citizen	Noel Taylor	Editorial Column	High fees would ruin Gatineau Park Pink Lake path closure questioned Has never seen a patroller
<u>20 octobre</u>	Citizen	Tara Robertson	Letter to the Editor	Keep fees low for students.
<u>20 octobre et 22 octobre</u>	Aylmer Bulletin West Quebec Post	Ian Huggett	L. Bureau	GP to restrict snowmobiles, rock climbing, highways Général sur le contenu du plan Accent conservation
<u>25 octobre</u>	Citizen	Ian Huggett	Editorial	Independent field audit by Eco Watch Illegal or unauthorized activities in the park in western area of park Need for more conservation officers Boundaries of the park Woodlots and possible cutting of trees in the park NCC now focusing on safeguarding the park
<u>25 octobre</u>	Rogers 23	Martine Bolduc	L. Bureau	Orientations générales du plan Vélo de montagne
<u>26 octobre</u>	Citizen	Meaghan King	Letter with photo	Educating climbers more sensible than ban Questions research on impact of activity on the Escarpment Most climbers are conscious of environment Park should educate climbers
<u>27 octobre</u>	CBOFT	Nathalie Tremblay	Annie Gaudreault Club Alpin du Canada	On veut travailler avec la CCN
<u>27 octobre</u>	CJRC			CCN tiendra des consultations publiques
<u>27 octobre</u>	CBOF			CCN tiendra des consultations publiques. Le plan que propose la CCN réduirait certaines activités comme l'escalade. Ces mesures prises pour raisons écologiques.

PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

27 octobre – Gatineau

David Savoie, Le Droit
Photographe, Le Droit
Daniel Drolet, The Citizen
Tanya Lapointe, CBOFT
Alain D'Entremont, CBOF

28 octobre – Ottawa

Corinna Roman, CBO Radio
Anna Maria Tabunar, CJOH
Camera, The New RO
Mike Ceasar, The Low Down to Hull and Back

DATE	MÉDIA	JOURNALISTE	INTERVENANTS	RÉSUMÉ
<u>27 octobre</u>	CBOFT	Tanya Lapointe	François Lapointe	Consultations ce soir Focus sur conservation
<u>28 octobre</u>	Le Droit	David Savoie	L. Bureau Sylvain Marchand	CCN défend son plan Motoneige et escalade Groupe escalade souhaite avoir un meilleur dialogue avec la CCN Groupes écologistes appuient le plan
<u>28 octobre</u>	CFRA	Shelly Maclean Norm Jack	News	NCC to hold public meeting tonight Snowmobilers and rock climbers say they have no impact
<u>28 octobre</u>	CJRC	Eric Tremblay		Dans le cadre d'une consultation publique, une centaine de personnes a vivement critiqué la révision du plan directeur du parc de la Gatineau présenté par la CCN.
<u>28 octobre</u>	Citizen	Daniel Drolet	Pierre Gravel, Alpine Club of Canada Sylvain Marchand, club des motoneigistes Bruno Del Degan J.R. Doyon	NCC under fire at consultations, mostly from snowmobilers and rock climbers Environmental impact of activities NCC not working with these groups
<u>28 octobre</u>	CJRC	Eric Tremblay	M. Comeau	Questions sur propositions dans le plan, surtout motoneige et impact de certaines activités
<u>28 octobre</u>	CBOFT	Nathalie Tremblay		La Commission de la capitale nationale a tenu hier soir sa première consultation publique sur l'avenir du parc de la Gatineau. La CCN veut diminuer le nombre d'activités dans le parc pour protéger l'environnement
<u>28 octobre</u>	New RO	Cory Adkins		A public consultation session on Gatineau Park was held at the Nature Museum Thursday evening. National Capital Commission are hoping to find a happy medium between those have concerns about conservation and recreation enthusiasts
<u>28 et 29 octobre</u>	CJOH	Anna Maria Tabunar	M. Comeau Ian Huggett	The proposal for the preservation of Gatineau Park is coming under fire by recreational users. At a public meeting Thursday night, rock climbers were particularly vocal in their opposition to the plan. The report points out that NCC officials appeared to be short on answers.

DATE	MÉDIA	JOURNALISTE	INTERVENANTS	RÉSUMÉ
<u>29 octobre</u>	CBO	Corinna Roman	L. Bureau	NCC gets earful on Gatineau Park Master Plan Some want more conservation, others more recreation Snowmobile and rockclimbers Natural trails – Chelsea resident Cumulative impact of activities and visits
<u>30 octobre</u>	Le Droit			Correction sur les étapes suivant les consultations
<u>31 octobre</u>	Citizen	Lettre	Art Campbell	Cant Share Trails People not respecting trail rules Have volunteers maintain trails
<u>31 octobre</u>	Citizen	Lettre	Douglas Cornish	Biggest Threat to Gatineau Park is housing Curb development in Park Monitor residential use, not visitors
<u>1^{er} novembre</u>	CBO	Corinna Roman	L. Bureau	Environmentalists are questioning the NCC's ability to follow through with its master plan for Gatineau Park. Jean Langlois of the Canadian Parks and Wilderness Society says that the latest plan could be just another wish list for the park because the NCC's track record so far has proven that they either don't have the tools to enforce the rules, or the NCC just lacks the will. Lucie Bureau of the NCC says that it is just a matter of prioritizing what and when certain items and plans can be implemented.
<u>3 novembre</u>	Le Droit	Lettre	Bruce Campbell Maire de Pontiac	Plan directeur est une gifle à Pontiac
<u>5 novembre</u>	Citizen	Lettre	Andrew Craig	Move Martin's Cottage out of Gatineau Park and make land accessible

DATE	MÉDIA	JOURNALISTE	INTERVENANTS	RÉSUMÉ
<u>10 novembre</u>	Low Down to Hull and Back	Mike Ceasar	Bruno Del Degan Michel Viens Bruce Davidson (MEC) Bruce Robinson (Ontario Federation of Snowbilers) Bruce Campbell (Pontiac Mayor) Robert Bussière (La Pêche Mayor) Muriel How (CPAWS) Ian Huggett (Ecowatch)	NCC fields protest, praise over park plan Public consultations on Master Plan 25% more conservation in Park Capital's Conservation Park Issues were rock climbing, snowmobiling, and limiting urbanization of the park.
<u>10 novembre</u>	Low Down	Lettre	Jean-Paul Murray	NCC ignores own rules Questions sale of land parcels within GP and construction permits issued for private property in the Park
<u>12 novembre</u>	Le Droit	Lettre à M. Beaudry	Sylvain Marchand	Étonnés du contenu du plan. Motoneige transformée depuis quelques années Sentiers qui traversent le parc important au réseau de l'Outaouais et pour l'Ontario Aménagement de nouveaux sentiers à l'extérieur du parc serait difficile Comprend objectifs de la CCN pour préserver le parc mais demande de réexaminer la position de bannir la motoneige dans le parc
<u>12 novembre</u>	CJRC	Eric Tremblay		La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en Outaouais dénonce l'attitude de la Commission de la capitale nationale
<u>19 novembre</u>	Citizen	Lettre	Andrew McDermott	NCC ignores its park policy Questions sale of land parcels within GP and construction permits issued for private property in the Park
<u>20 novembre</u>	CBOF	Alain D'Entremont		Opinion sur les consultations publiques. Rappel d'envoyer les commentaires avant le 30 novembre.

DATE	MÉDIA	JOURNALISTE	INTERVENANTS	RÉSUMÉ
<u>24 novembre</u>	Low Down	Mike Ceasar	Lucie Bureau Jean-René Doyon	Demolition of houses in Meech Creek Valley Renaturalization of valley reaffirmed in 2005 Master Plan Meech Creek Valley Land Use Concept states 50% of land to be renaturalized Historical value of homes in valley evaluated by FHBRO
<u>24 novembre</u>	Low Down	Mike Ceasar	Jean-René Doyon	Critics slam NCC for new homes in Park Building permits issued by Chelsea for private properties NCC land acquisition within the park
<u>2 décembre</u>	Citizen	Lettre	Francois Lapointe	Response to MacDermott Letter

ANNEXE 5

LISTE DES GROUPES ET ORGANISMES AYANT SOUMIS DES
COMMENTAIRES OU MÉMOIRES POUR LA CONSULTATION
PUBLIQUE D'OCTOBRE 2004

1. Eco Watch
2. Scott Findlay, Département de l'environnement Université d'Ottawa
3. The New Woodlands Preservation League
4. Kingsmere Property Owner Association
5. Meech Lake Association/ Association du Lac Meech
6. Ottawa Rambling Club
7. Rideau Trail Association
8. Skinouk et Relais plein air
9. National Capital Mountain Bike Association (NCMBA)
10. Cross-country Canada/National Capital District
11. Chelsea Nordiq
12. Fédération québécoise de la montagne
13. Scouts Canada, Rideau Area Scouting- Voyageur Council
14. College Algonquin- Outdoor Adventure Program
15. Club Alpin Canada
16. Gatineau Access and Conservation Working Group
17. Mountain Equipment Co-op
18. Ontario Federation of Snowmobile Club
19. Ashton & District Snowmobile Association
20. Athens & District Snowmobile Association
21. Leeds and Grenville Snowmobile Association
22. Kemptville Snowmobile Club
23. Richmond Snow Rovers Snowmobile Club
24. Beautiful Eastern Association of Snowmobile Club
25. South Dundas Snowmobile Club
26. Nation Valley Snowmobile Association
27. Morrisburg Chapter for Snowrama
28. Girls on snow
29. Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
30. Club Les Ours blancs
31. Association des motoneigistes de la vallée de la Nation inc.
32. Club des Voyageurs des Collines et Ravins
33. Club des maraudeurs inc.
34. Club Moto-neige Pingouin
35. Association des motoneigistes de la Vallées de Gatineau inc.
36. Club Motoneige Éclair de Pointe-Gatineau inc.
37. Tourisme Outaouais
38. CPAWS

Ministère des Transports du Québec

Municipalité de Pontiac

Municipalité de La Pêche

Municipalité de Chelsea

Ville de Gatineau

ANNEXE 6

QUESTIONNAIRE DE SIX QUESTIONS SOUMIS AU PUBLIC LORS
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE D'OCTOBRE 2004

1-
Croyez-vous que les propositions permettront de préserver le Parc et maintenir des activités récréatives respectueuses de l'environnement (ex. plan de conservation) ?
Avez-vous des modifications à apporter ?

2-
Croyez-vous que les propositions aideront à ce que le parc de la Gatineau joue bien son rôle de <Parc de conservation de la capitale>, tout en contribuant au développement durable de la région (ex. partenariats, rôle complémentaire à la région, interprétation) ?
Selon vous, y a-t-il d'autres actions à envisager ?

3-
Croyez-vous que les propositions augmenteront la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du parc et aideront les Canadiens à en comprendre les différents aspects (ex. interprétation)?
Avez-vous d'autres suggestions ?

4-
Croyez-vous que les propositions contribueront à améliorer la gestion du parc (ex. encadrement légal, tarification) ?
Quelles seraient les avenues à envisager ?

5-
Y a-t-il des propositions spécifiques aux secteurs du Parc qui devraient être modifiées, ajoutées ou enlevées ?

6-
Avez-vous d'autres commentaires ?

ANNEXE 7

SONDAGE D'OPINION SUR LE PARC DE LA GATINEAU MENÉ
POUR LA CCN ENTRE LE 22 ET LE 28 NOVEMBRE 2004

1. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :
« Le parc de la Gatineau est un des éléments qui fait que la région de la capitale du Canada est unique »

Diriez-vous que vous êtes :

- a) entièrement d'accord
- b) d'accord
- c) en désaccord
- d) ni en accord, ni en désaccord
- e) entièrement en désaccord
- f) ne sais pas/ pas de réponse

2. Si certaines activités récréatives, comme l'escalade ou le vélo de montagne hors des sentiers officiels, étaient dommageables pour l'environnement naturel du parc de la Gatineau, dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

« Afin de protéger le Parc pour les générations futures, la CCN devrait encadrer davantage la pratique des activités qui sont dommageables pour l'environnement naturel. »

Diriez-vous que vous êtes :

- a) entièrement d'accord
- b) d'accord
- c) en désaccord
- d) ni en accord, ni en désaccord
- e) entièrement en désaccord
- f) ne sais pas/ pas de réponse

3. Comme agence responsable du parc de la Gatineau, la CCN a l'obligation de protéger certains éléments du parc comme les espèces animales et végétales rares. Si un ou plusieurs de ces éléments étaient en danger du à la pratique de certaines activités récréatives, comment la CCN devait-elle rencontrer ses obligations de protection du parc? *SVP choisissez une des options suivantes :*

- a) En déplaçant la pratique de ces activités récréatives à un endroit plus approprié dans le Parc
- b) En interdisant ces activités partout dans le Parc
- c) Ne sais pas/ pas de réponse

4. Compte tenu du mandat de la CCN de protéger le parc et ses écosystèmes, dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

« La CCN devrait augmenter ces efforts en vue de sensibiliser les gens sur l'importance du Parc comme milieu naturel »

Diriez-vous que vous êtes :

- a) entièrement d'accord
- b) d'accord
- c) en désaccord
- d) ni en accord, ni en désaccord
- e) entièrement en désaccord
- f) ne sais pas/ pas de réponse